



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



LANGUES OFFICIELLES

Rapport annuel 2004-2005

Volume 1 :

Résultats des programmes d'appui aux langues officielles

Canada 



Introduction



L'exercice 2004-2005 a amené Patrimoine canadien à resserrer ses collaborations avec l'ensemble de ses partenaires. D'abord, le Ministère a organisé la tenue de consultations avec les communautés de langue officielle et a appuyé plusieurs de leurs initiatives stratégiques en matière de culture, de communications et de développement communautaire. Patrimoine canadien a également collaboré

avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour aider à la mise en œuvre de nouvelles politiques ou lois en matière de services dans la langue de la minorité, de même que pour faire progresser l'offre de services liés au développement des communautés.

Dans le domaine de l'éducation, de nouvelles balises ont été convenues avec les provinces et les territoires pour le prochain cycle de collaboration. Ces balises comprennent notamment la définition d'un cadre d'imputabilité conforme aux exigences des deux paliers de gouvernement en matière de reddition de comptes, qui permettra une meilleure communication des résultats au public. En parallèle, le Ministère a travaillé étroitement avec les provinces et territoires pour financer des initiatives spéciales liées aux défis de l'enseignement en milieu minoritaire et à ceux de l'apprentissage de la seconde langue officielle.

En matière de concertation interministérielle, Patrimoine canadien a élaboré un outil de mesure de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Cet outil, accueilli favorablement par les ministères et organismes, permettra aux institutions désignées de s'autoévaluer et de mieux démontrer leurs progrès.

Le rapport annuel 2004-2005 sur les langues officielles met l'accent sur les faits saillants des deux premières années d'application du Plan d'action pour les langues officielles (volume 1) et sur les progrès accomplis par le gouvernement du Canada au cours des dix dernières années quant à la mise en œuvre de l'article 41 (volume 2).



Table des matières

INTRODUCTION	i
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE	2
Vie communautaire	2
Collaboration avec le secteur communautaire	2
Jeunesse Canada au travail	6
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	6
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	9
Éducation dans la langue de la minorité	10
Collaboration intergouvernementale	10
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	13
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	14
MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES	15
Promotion de la dualité linguistique	15
Appréciation et rapprochement	15
Capacité bilingue	17
Apprentissage de la langue seconde	17
Collaboration intergouvernementale	17
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	21
Jeunesse Canada au travail	21
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	21
COORDINATION DE L'ENGAGEMENT FÉDÉRAL	23
Évaluation de la fonction de coordination	23
Dix ans de concertation interministérielle	24
Sensibilisation, coordination, reddition de comptes	24
Concertation interministérielle en région	26
RECHERCHE	27
Promotion et diffusion de la recherche	27
Profils régionaux des CLOSM	27
<i>Les langues au Canada – Recensement de 2001</i>	27
Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles	28
Conférence de recherche sur les communautés anglophones du Québec	28
GESTION DES PROGRAMMES	29
Harmonisation des accords de contribution du Ministère	29
Vérifications de bénéficiaires	29
DONNÉES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES	30
Répartition des dépenses selon les volets de programme, 2003-2004 et 2004-2005	30
Répartition des dépenses par province et territoire, 2004-2005	32
EFFECTIFS SCOLAIRES – MISE À JOUR DE 2003-2004	33
PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES	35
Résultats visés et volets de programme (Annexe détachable)	35



Développement des communautés de langue officielle

Au Canada, près de deux millions de personnes composent les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans toutes les provinces et tous les territoires. En 2004-2005, Patrimoine canadien a investi 214 millions de dollars et collaboré avec 300 organismes du milieu, 13 gouvernements provinciaux et territoriaux et 16 ministères et organismes fédéraux au bénéfice de ces communautés.



Vie communautaire

Le volet *Vie communautaire* du programme Développement des communautés de langue officielle a pour but d'assurer aux communautés un accès accru à des programmes et services dans leur langue, que ceux-ci soient offerts par des organismes communautaires ou par les gouvernements de palier municipal, provincial, territorial ou fédéral.

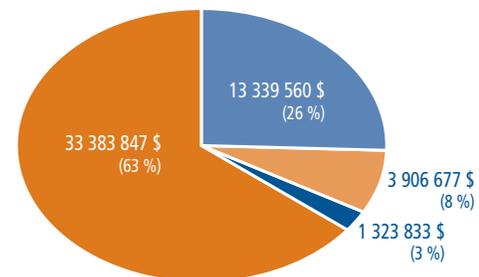
Ce volet de programme amène donc le Ministère à travailler étroitement avec les communautés elles-mêmes, les deux autres ordres de gouvernement et plusieurs ministères et organismes fédéraux. En 2004-2005, le Ministère a consacré 52 millions de dollars à ce volet de programme.

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE

L'exercice 2004-2005 a été marqué par des consultations dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et par l'établissement d'un bilan des investissements du Plan d'action pour les langues officielles.

VIE COMMUNAUTAIRE

Montant total octroyé : 51 953 917 \$



- Collaboration avec le secteur communautaire
- Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité
- Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle
- Jeunesse Canada au travail

Des faits et des chiffres...

... sur les tendances démographiques

Entre 1996 et 2001, le nombre de personnes au sein des CLOSM est passé de 1,89 à 1,91 millions, soit une hausse de 1 % en chiffres absolus. Malgré cette croissance, leur proportion relative au sein de la population canadienne a enregistré un déclin de 3 %. Cela est attribuable au fait que la population canadienne a accusé une plus grande augmentation en chiffres absolus.

Certaines données démographiques sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire prennent plus de sens si on les compare à celles de la population majoritaire. Ainsi, l'indice minorité/majorité (IMM) a été créé pour mettre en relief ces deux groupes. Un IMM supérieur à 1 indique que la minorité est proportionnellement plus apte à se trouver dans cette situation que la majorité. Regardons quelques données démographiques sous cet angle :

Coup d'œil sur la proportion des groupes d'âge au sein des populations minoritaires et majoritaires

GROUPES D'ÂGE	CLOSM	MAJORITÉ	IMM
0-14 ans	15,3 %	19,6 %	0,78
15-24 ans	12,4 %	13,7 %	0,90
25-44 ans	32,0 %	30,7 %	1,04
45-64 ans	26,4 %	24,3 %	1,09
65 ans et plus	13,9 %	11,7 %	1,18

Le tableau démontre que la proportion des 0 à 24 ans au sein des CLOSM est inférieure à celle enregistrée au sein de la majorité tandis que la proportion des 45 ans et plus est supérieure à celle de la majorité.

Données tirées du Recensement de 1996 et de celui de 2001.

Consultations communautaires

Patrimoine canadien a tenu, à l'automne 2004, 17 consultations communautaires portant principalement sur l'interaction entre Patrimoine canadien et les CLOSM. L'exercice avait pour but d'explorer les façons d'optimiser les retombées des programmes d'appui aux langues officielles du Ministère.

La participation active de 455 personnes issues des milieux associatif, communautaire, institutionnel, éducationnel et entrepreneurial a donné d'intéressants résultats. On a notamment pu dégager clairement les valeurs fondamentales de la relation entre Patrimoine canadien et les communautés : l'engagement réciproque à nourrir l'épanouissement des CLOSM, la confiance et le respect mutuel.

Selon les communautés, Patrimoine canadien joue un rôle déterminant comme porteur de la stratégie nationale appuyant leur développement en raison de sa connaissance intime des communautés et de son influence interministérielle et intergouvernementale. On estime de plus que tout mécanisme de collaboration doit renforcer les valeurs de bonne

***Selon les communautés,
Patrimoine canadien joue un rôle
déterminant comme porteur de la
stratégie nationale appuyant
leur développement.***

gouvernance et de participation citoyenne que soutiennent les organismes communautaires, valoriser l'engagement et la contribution bénévole et assurer la collaboration véritable et la mobilisation des organismes gouvernementaux.

À l'issue des consultations, le Ministère a étudié divers mécanismes de collaboration en poursuivant son dialogue avec les communautés. Il a notamment élaboré un nouveau modèle d'accord de collaboration pour remplacer les anciennes Ententes Canada-communautés. Le Ministère espère conclure un accord de trois ans avec chaque CLOSM et l'assortir d'une enveloppe budgétaire annuelle ou pluriannuelle.



Investissements du Plan d'action

Depuis l'adoption du Plan d'action, en mars 2003, le Ministère a consacré près de 5 millions de dollars à des initiatives stratégiques mises en branle par les communautés. Cette somme est venue bonifier les programmes existants en donnant priorité aux domaines de la culture, des communications et de l'animation ou du développement communautaire.

Culture

Plusieurs activités importantes ont reçu un appui financier du Ministère au cours de l'exercice 2004-2005. Leurs effets structurants sont gages de retombées durables.

À titre d'exemple, la troisième édition du *Congrès mondial acadien*, se déroulant du 31 juillet au 15 août 2004, montre des résultats probants. Tout d'abord, cette manifestation a amené le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à reconnaître l'importance de la culture acadienne dans sa stratégie touristique. On a également noté une augmentation de l'affichage bilingue ou français dans les régions acadiennes, tant dans les commerces que sur les voies et lieux publics. La Garde côtière canadienne a en outre rebaptisé une partie de sa flotte avec des noms francophones. Toutes les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse se sont regroupées pour créer une manifestation culturelle de classe mondiale célébrant leur vitalité, leur langue et leur culture. Elles s'accordent pour dire que le Congrès a eu une influence déterminante sur l'adoption par le gouvernement de cette province de la *Loi sur les services en français* en décembre 2004.



Des faits et des chiffres...

... sur les tendances démographiques

Coup d'œil sur le degré de diversité au sein des populations minoritaires et majoritaires

DIVERSITÉ	CLOSM	MAJORITÉ	IMM
Immigrants	19,5 %	17,3 %	1,12
Minorités visibles	12,9 %	12,6 %	1,03

Le tableau indique que la proportion d'immigrants est plus élevée au sein des CLOSM qu'au sein de la population majoritaire tandis qu'on retrouve une proportion presque équivalente de minorités visibles dans les deux groupes.

Données tirées du Recensement de 1996 et de celui de 2001.

Par ailleurs, en 2003, le Ministère avait financé le *Forum national sur le développement culturel de la francophonie canadienne*, à l'issue duquel les communautés avaient mandaté la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) pour mettre en œuvre certaines pistes ou initiatives structurantes déterminées par les participants. Cette année, le Ministère a soutenu la mise en chantier de ces initiatives. La FCCF a ainsi pu accompagner plusieurs communautés pour établir de nouveaux partenariats et articuler des stratégies financières. Elle a entrepris un projet de recherche-action afin de documenter le lien entre la langue, la culture et l'éducation. Une multitude de gens et d'organisations y ont participé, notamment des conseils scolaires, le personnel des écoles, des parents, des jeunes et, bien sûr, des représentants du secteur des arts et de la culture. Ce dialogue, et le plan d'action qui en découle, favorise la convergence des activités pour atteindre un objectif commun de construction identitaire, d'éducation artistique, d'animation socioculturelle et, plus généralement, de gouvernance scolaire. La FCCF a aussi fait un exposé à la *Conférence ministérielle sur les Affaires francophones*, en octobre 2004, proposant des pistes de collaboration structurante entre les gouvernements provinciaux et territoriaux et les CLOSM.

En Saskatchewan, la Troupe du jour s'affaire à créer un lieu théâtral pour soutenir le développement du théâtre français en Saskatchewan et de la communauté francophone de Saskatoon. La Troupe s'oriente vers un lieu qui répond à ses besoins immédiats, soit des espaces de production et d'administration.

Au Québec, la communauté artistique anglophone s'est réunie lors du tout premier *Quebec Arts Summit*, en novembre 2004. À l'issue des discussions, les artistes connaissaient mieux les possibilités de financement et leurs domaines respectifs d'activité professionnelle. Ils avaient aussi une liste de priorités, un plan d'action quinquennal et une nouvelle organisation pour les représenter, le *English Language Arts Network*. Ce réseau regroupe les artistes anglo-québécois dans le but de faire cause commune avec la communauté de langue française et les artistes francophones pour forger de nouvelles alliances, bâtir de nouveaux auditoires et chercher de nouvelles sources de soutien.

Communications

Dans le domaine des communications, le Ministère a commencé à consolider le secteur des médias minoritaires. Il a appuyé une trentaine de projets, dont deux d'envergure visant à créer une meilleure synergie entre la presse écrite et les médias électroniques.

L'un, piloté par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, porte sur la concertation des médias minoritaires sur l'avenir et les enjeux du secteur des communications. On espère dégager des priorités et s'entendre sur un plan d'action pour l'ensemble du secteur des communications de la francophonie canadienne.

L'autre, piloté par l'Association de la presse francophone en partenariat avec l'Alliance des radios communautaires du Canada, vise à sensibiliser les responsables de bureaux francophones des gouvernements pour les amener à recourir plus souvent aux médias minoritaires.

Outre les investissements du Plan d'action...

Patrimoine canadien poursuit son appui aux communautés dans divers domaines.

Petite enfance

Au Nunavut, la Garderie Les Petits Nanooks a créé 24 trousse de francisation spécialement adaptées aux besoins locaux. Elle les prête aux familles souhaitant poursuivre l'apprentissage de la langue française en dehors des heures de fréquentation de la garderie. Déjà, la Garderie constate une participation plus soutenue des parents. Une plus grande complicité s'installe avec le personnel éducateur. C'est un élément déterminant dans une communauté francophone isolée dans le Grand Nord qui, d'ordinaire, ne se reconnaît pas dans le matériel pédagogique.

Par ailleurs, de nouvelles radios communautaires prennent forme et permettront aux CLOSM de vivre un peu plus dans leur langue.

- À Halifax et dans le comté de Richmond, on a entrepris une étude technique et une étude de marché.
- À Cornwall-Alexandria, on tente d'exploiter le potentiel de nouveaux marchés.
- À Toronto, on a élaboré un bref technique, initié une campagne de promotion et de financement et acheté une discothèque et une bibliothèque de base.
- À Victoria, on en est au stade de la demande de fréquence au CRTC.
- Au Québec, la nouvelle Radio communautaire Missisquoi entreprendra une campagne de recrutement et de financement, offrira une formation à ses bénévoles et installera son antenne.

De nouvelles radios communautaires prennent forme et permettront aux CLOSM de vivre un peu plus dans leur langue.

Animation et développement communautaire

Le Ministère a soutenu plusieurs activités dans ce domaine, dont la troisième édition des *Jeux de la francophonie canadienne*, du 20 au 24 juillet 2005, à Winnipeg. Ces jeux rassemblent les jeunes francophones et francophiles de 15 à 18 ans de partout au pays, leur donnant l'occasion de manifester leur fierté de la langue et de la culture française au Canada. La Fédération de la jeunesse canadienne-française a profité du soutien du Ministère ainsi que du gouvernement du Manitoba et de la Ville de Winnipeg pour piloter ce dossier. Dans ses préparatifs, la Fédération a notamment élaboré et mis en œuvre un plan de communications et une stratégie de vente de commandites, créé et dévoilé une série d'outils promotionnels, réuni les chefs de mission et recruté les jeunes participants.

Au Québec, la communauté anglophone a entamé la seconde phase de son exercice de planification stratégique. Elle a défini l'orientation du *Quebec Community Groups Network*, évalué les besoins de l'organisation et établi un cadre de gestion axé sur les résultats ainsi qu'une méthode pour les évaluer. Le regroupement pourra ainsi mieux représenter l'ensemble de la communauté anglo-québécoise et contribuer à son développement pendant les cinq prochaines années.



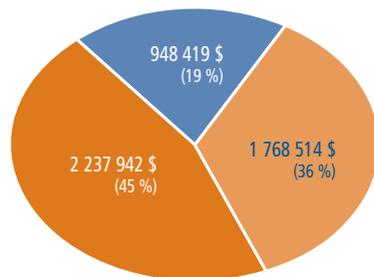
Au Yukon, le Ministère a financé l'agrandissement du Centre de la francophonie. L'espace d'accueil qu'on a ajouté à l'entrée principale crée un environnement plus invitant et convivial pour les services offerts à la population et aux francophones et francophiles visitant la région. Le centre des ressources a aussi profité d'additions, de même que l'hebdo *Aurore boréale* qui profite maintenant de plus d'espace.

JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

Année après année, cette initiative de Patrimoine canadien subventionne des emplois d'été qui permettent à la jeunesse canadienne d'acquérir une expérience pratique liée au domaine d'études ou d'explorer des possibilités de carrière dans des domaines où les deux langues officielles sont nécessaires. Elle s'insère dans la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada.

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE

Dépenses du Plan d'action de 2003 à 2005 :
4 954 875 \$



- Culture
- Communications
- Animation et développement communautaire

Pour l'exercice 2004-2005, Patrimoine canadien a investi plus de 3,6 millions de dollars dans cette initiative. Ce sont plus de 1 000 emplois d'été, échanges ou stages qui ont été créés pour amener des jeunes Canadiens et Canadiennes à travailler soit dans leur langue première dans une communauté de langue officielle en situation minoritaire, soit dans leur langue seconde dans un autre milieu. Dans les deux cas, les jeunes ont acquis une expérience pratique dans un domaine qui les intéresse en plus de vivre un échange géographique et une culture différente de la leur.

Voici un coup d'œil sur les résultats de l'initiative pour l'exercice 2004-2005 selon les objectifs du programme Développement des communautés de langue officielle.

Travailler dans la première ou la deuxième langue officielle, dans une CLOSM	342 emplois
Contre l'exode des CLOSM	94 emplois
Intégrer les jeunes nouveaux arrivants francophones à la CLOSM francophone d'accueil	35 emplois
Total	471 emplois

COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE SERVICES DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Tout au long de l'exercice 2004-2005, les représentants du Ministère et des gouvernements provinciaux et territoriaux se sont employés à définir les grands paramètres du cadre de collaboration pour le prochain cycle d'ententes, qui couvrira la période de 2005 à 2009.

Stratégie, mesure et cohérence

Le Ministère a élaboré avec les provinces et territoires un modèle d'entente type précisant les objectifs du programme d'appui financier. Ces ententes seront assorties de plans stratégiques. On a également convenu qu'au cours du cycle de collaboration, des indicateurs de rendement seraient élaborés conjointement pour mesurer l'effet des activités prévues aux plans stratégiques bilatéraux. On espère ainsi assurer l'impact des activités à l'échelle canadienne.

Investissements du Plan d'action

Le Plan d'action pour les langues officielles a dégagé des orientations quant aux investissements qui seraient privilégiés dans le cadre des partenariats avec les provinces et territoires. Depuis mars 2003, le ministère du Patrimoine

Conférence ministérielle sur les Affaires francophones

La *Conférence ministérielle sur les Affaires francophones* avait lieu à Moncton, en octobre 2004, et avait pour thème « Culture, jeunesse et identité ».

Les ministres se sont notamment engagés à contribuer au développement identitaire de la jeunesse francophone et exploreront avec leurs collègues de l'Éducation les moyens de donner une plus grande place à la culture dans les écoles françaises.

Les ministres ont formé deux groupes de travail : l'un pour revoir le mandat de la Conférence et l'autre pour appuyer le renouvellement rapide et à la hausse des ententes en matière d'éducation et de services dans les langues officielles. Les ministres ont invité le gouvernement fédéral à respecter l'asymétrie et à accroître sa part du financement partagé.

canadien a accordé environ 2,5 millions de dollars à des initiatives répondant à ces grandes orientations :

Appui au développement de l'offre de services dans la langue de la minorité

Ottawa, services bilingues

Patrimoine canadien a facilité pendant cinq ans la transition vers des services bilingues à la Ville d'Ottawa. Le financement accordé sert à la traduction, à la formation linguistique du personnel et à la prestation d'un programme encourageant les gens d'affaires à afficher et à offrir des services dans les deux langues officielles. La population francophone de la région et les touristes profitent déjà d'un nombre accru de services bilingues.

Plusieurs politiques et règlements municipaux ont été traduits, on a mis à jour la banque terminologique de la Ville d'Ottawa, offert de la formation en langue seconde de niveau débutant, intermédiaire et avancé, et lancé un plan de désignation de postes bilingues. En outre, le programme Aide aux entreprises, lancé en février 2004, a permis de former du personnel dans les commerces du Marché By et du Centre Saint-Laurent et de traduire de la documentation, des menus, des répertoires de services et des sites Web.

Nouvelles politiques ou lois provinciales sur les services en français

Le Canada compte maintenant 9 provinces et territoires sur 13 dotés d'un cadre législatif ou d'une politique en matière de services en français. Patrimoine canadien leur assure un appui de mise en œuvre.

Ainsi, la Nouvelle-Écosse a adopté sa *Loi sur les services en français* en décembre 2004. Elle a pu profiter d'un appui fédéral pour déployer son plan de développement stratégique des services en français et le plan de communications du Bureau des affaires acadiennes. Elle a notamment pu répertorier les ministères et bureaux prêts à collaborer aux premières activités de planification et de prestation de services en français, désigner les postes bilingues et embaucher le personnel nécessaire, embaucher deux professionnels de la traduction et des communications et leur aménager des bureaux.

La Saskatchewan a, quant à elle, adopté une politique sur les services en français en février 2004. En 2004-2005, elle a bénéficié de l'appui du Ministère pour élaborer un

processus formel de mise en œuvre des services en français et créer un centre de services bilingues à titre de projet pilote. L'exploitation de ce centre aidera la province à établir les lignes directrices qui guideront les programmes et projets de services en français. Elle permettra aussi d'établir un plan d'action provincial pour la durée de la prochaine entente fédérale-provinciale et d'offrir des services en français dès l'exercice 2005-2006.

Centres de services bilingues au Manitoba

Depuis quelques années, les Franco-Manitobains profitent de guichets uniques pour les services gouvernementaux de palier fédéral, provincial et municipal. Plusieurs organismes communautaires ont aussi opté pour offrir un point de service dans ces Centres de services bilingues (CSB).

Ces centres ne font pas que faciliter l'accès aux services gouvernementaux pour les francophones du Manitoba. Ils augmentent le nombre de ceux offerts en français. Au cours de l'exercice 2004-2005, trois services se sont ajoutés : accueil des immigrants (par la Société franco-manitobaine, au CSB de Saint-Boniface), cour provinciale bilingue avec services d'un généraliste dans le domaine de la justice (CSB de la région Rivière-Rouge) et services de Logement Manitoba (CSB de la région La Montagne).

Le Canada compte maintenant 9 provinces et territoires sur 13 dotés d'un cadre législatif ou d'une politique en matière de services en français.



Domaines prioritaires tels que la santé et la petite enfance

Petite enfance

Dans le cadre d'une collaboration Canada-Manitoba, la Coalition francophone sur la petite enfance a lancé un projet pilote explorant le rôle pivot de l'école dans la prestation de services et programmes destinés aux enfants de 0 à 6 ans et à leur famille. L'organisation regroupe la Division scolaire franco-manitobaine, la Fédération provinciale des comités de parents et la Société franco-manitobaine.

Deux écoles ont ouvert un Centre de la petite enfance dans leurs installations, l'une en milieu rural et l'autre en milieu urbain. Patrimoine canadien a appuyé ce projet qui englobe des services de garde d'enfants et de poupons, une pré-maternelle et une maternelle à temps plein, un appui aux garderies familiales et des ressources et activités éducatives et culturelles. Le projet pilote prévoit aussi des visites à domicile, l'accueil des nouveaux parents, une foire de la petite enfance, des programmes de littératie et de numératie, un dépistage et une intervention précoces et des ateliers destinés aux parents des familles exogames.

Santé

Le gouvernement de l'Ontario a appuyé une étude réalisée par le Regroupement des intervenantes et intervenants francophones en santé et en services sociaux de l'Ontario (RIFSSO) démontrant que les professionnels de ce domaine disposaient de très peu de services ou de ressources en français. Le RIFSSO a ensuite établi un comité consultatif pour élaborer un plan de francisation et promouvoir les services, activités et ressources existants.

Le Ministère, en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, a appuyé financièrement ce projet, qui a permis d'élaborer des outils de travail et d'information pour les professionnels francophones, de créer et de mettre en ligne un bottin électronique des services sociaux et services de santé en français (www.cliquezsante.ca) et de mener une campagne franco-ontarienne pour l'utilisation des services et la participation active aux conseils d'administration des ordres professionnels.

Appui au Nouveau-Brunswick dans la mise en œuvre de sa nouvelle Loi

Avec sa nouvelle Loi adoptée en 2002, le Nouveau-Brunswick doit augmenter ou améliorer les services et communications dans les deux langues officielles. Ses obligations nouvelles touchent notamment le secteur de la santé, l'Assemblée législative et les municipalités. Patrimoine canadien offre une

aide financière au Nouveau-Brunswick pour l'amélioration des services, la traduction d'arrêtés municipaux et de documents publics, l'affichage dans les édifices et sur les routes ainsi que la formation linguistique du personnel concerné.

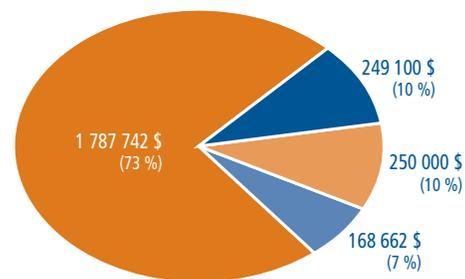
Appui renouvelé aux Conférences ministérielles sur les Affaires francophones

Patrimoine canadien a renouvelé pour trois ans son soutien à la coordination nationale du réseau des Responsables gouvernementaux des Affaires francophones. Il finance à cet égard l'embauche d'une personne à temps plein chargée d'assurer la circulation de l'information, la coordination des activités et l'établissement de partenariats. Cette personne encadre l'organisation des *Conférences ministérielles sur les Affaires francophones* et encourage la collaboration intergouvernementale dans des dossiers d'intérêt commun en suivant les grandes orientations données lors des conférences.

Le réseau a également entrepris un projet de recherche sur les réalisations, les modèles et les répercussions des activités provinciales et territoriales en faveur de la francophonie canadienne. Découlant de la conférence d'octobre 2004, ce projet vise à dresser un bilan des démarches et activités passées pour cerner les moyens les plus probants d'intervenir au palier provincial ou territorial pour influencer positivement la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire.

COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE SERVICES DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Dépenses du Plan d'action de 2003 à 2005 : 2 455 504 \$



- Offre de services dans la langue de la minorité
- Domaines prioritaires tels que la santé et la petite enfance
- Appui au Nouveau-Brunswick dans la mise en œuvre de sa nouvelle Loi
- Appui renouvelé aux Conférences ministérielles



Des faits et des chiffres...

... sur les attitudes et perceptions

En Nouvelle-Écosse, 69 % des francophones se disent généralement satisfaits des services offerts dans leur région tandis qu'en Saskatchewan, 40 % seulement le sont comparativement à 71 % chez l'ensemble des CLOSM.

En Ontario, 72 % des francophones sont satisfaits des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux et 66 % croient que l'accès s'est amélioré de 1997 à 2002.

Au Manitoba, 60 % des francophones sont satisfaits des services préscolaires offerts dans leur province et 64 % croient que l'accès s'est amélioré au cours des cinq dernières années.

Données tirées du Sondage sur les attitudes et les perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles 2002

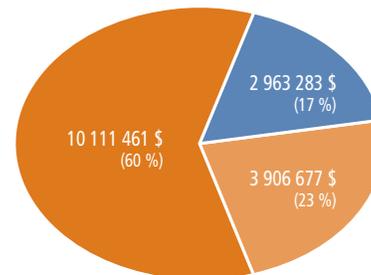
PARTENARIAT INTERMINISTÉRIEL AVEC LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE (PICLO)

Le PICLO est une initiative de Patrimoine canadien qui accorde des fonds à des organismes fédéraux pour les inciter à investir de leurs propres ressources au bénéfice des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Son objectif est que les organismes fédéraux intègrent les CLOSM à leur clientèle régulière.

Depuis le lancement du PICLO en 2000, 65 millions de dollars ont été investis au profit des communautés. Patrimoine canadien a investi 21,7 millions de dollars dans des partenariats interministériels, générant ainsi des investissements de 29,3 millions de dollars d'autres partenaires fédéraux et de 14 millions de dollars d'autres sources. Pour le seul exercice

PARTENARIAT INTERMINISTÉRIEL AVEC LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE

Financement 2004-2005 de tous les partenaires :
16 981 421 \$



- Investissements des partenaires fédéraux
- Autre financement
- Fonds PCH transférés aux ministères et organismes

2004-2005, Patrimoine canadien a investi environ 4 millions de dollars qui ont entraîné des investissements de plus du double de la part d'organismes fédéraux et d'autres partenaires.

Depuis son lancement en 2000, dix-huit protocoles d'entente PICLO ont été signés entre Patrimoine canadien et des organismes fédéraux. Parmi ceux-ci, trois nouveaux protocoles ont été conclus cette année :

- avec le Centre national des arts, pour continuer à encourager l'excellence artistique dans toutes les disciplines des arts de la scène, et ce, partout au Canada;
- avec Condition féminine Canada, pour bonifier le soutien fédéral accordé aux groupes de femmes en milieu minoritaire et autres partenaires militant en faveur de l'égalité des femmes en examinant leur situation économique, sociale, politique et juridique;
- avec Affaires indiennes et du Nord, pour soutenir solidement les CLOSM des trois territoires du Nord en augmentant leur capacité organisationnelle, en les accompagnant dans des activités de développement économique et en les incitant à établir des institutions économiques.



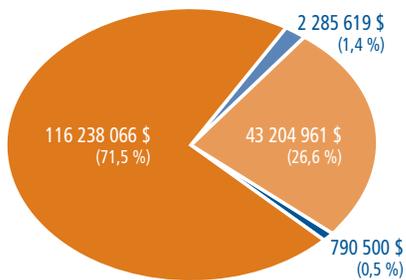
Éducation dans la langue de la minorité

Le volet *Éducation dans la langue de la minorité* du programme Développement des communautés de langue officielle a pour but d'assurer aux communautés un accès accru à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu.

En 2004-2005, le Ministère a consacré 162 millions de dollars à ce volet de programme.

ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Montant total octroyé : 162 519 146 \$



- Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité
- Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique
- Appui à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles
- Collaboration avec le secteur non gouvernemental

Des faits et des chiffres...

... sur les attitudes et perceptions

Le taux de satisfaction des CLOSM quant aux services d'éducation dans leur langue, dans leur milieu, est de 76 % pour les niveaux primaire et secondaire, de 70 % pour le niveau postsecondaire et de 55 % pour la petite enfance.

... sur la fréquentation des écoles de la minorité

56 % des élèves admissibles sont présentement inscrits dans les écoles françaises en milieu minoritaire.

... sur les études postsecondaires

Dans les CLOSM, 48 % des personnes de 25 à 44 ans détiennent un diplôme d'études postsecondaires, comparativement à 45 % de leurs homologues dans le groupe majoritaire.

Données tirées du Sondage sur les attitudes et les perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles 2002 et du Recensement de 2001.

COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère et les gouvernements des provinces et des territoires par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] ont convenu d'un cadre général fixant les balises du prochain cycle de collaboration, qui s'étendra sur les quatre prochaines années. Ces balises réitérent les objectifs poursuivis, soit de donner accès à l'enseignement dans la langue de la minorité à tous les niveaux d'enseignement et de permettre l'apprentissage de la seconde langue officielle. Elles traduisent également la volonté des deux paliers de gouvernement de définir un cadre d'imputabilité qui permettra une meilleure communication des résultats au public. Ce cadre d'imputabilité sera conforme aux exigences des deux paliers de gouvernement en matière de reddition de comptes.

L'exercice 2004-2005 est considéré comme transitoire. Le Ministère a offert un appui financier de l'ordre de 116 millions de dollars au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité dans le cadre de mesures provisoires, outre l'appui de 43 millions de dollars offert pour la mise en œuvre du Plan d'action.

Investissements du Plan d'action

Depuis l'adoption du Plan d'action, en mars 2003, le Ministère a versé aux gouvernements provinciaux et territoriaux près de 53 millions de dollars pour la mise en place d'initiatives ciblées en matière d'éducation dans la langue de la minorité dans les domaines décrits ci-dessous.

Promotion de l'accès et intégration

Plusieurs activités ont profité d'un financement de Patrimoine canadien dans ce domaine, en particulier dans les territoires. L'objectif est d'augmenter le nombre d'élèves fréquentant les écoles primaires, de les maintenir dans le système francophone au secondaire et d'intégrer les familles exogames aux communautés francophones.

À l'Île-du-Prince-Édouard, le nombre d'enfants issus de familles exogames augmente constamment. Le personnel éducateur a besoin d'outils de francisation pour bien les préparer à l'école française. On a embauché un conseiller pour mettre à jour les programmes de maternelle et former les éducatrices.

Au Yukon, le gouvernement territorial compte sur l'Association des parents partenaires de l'école française pour des activités de francisation et des services de soutien aux familles exogames tout au long de l'année scolaire. Pour la saison estivale, un partenariat avec *Canadian Parents for French* permet d'augmenter le nombre de camps offerts.

Au Nunavut, on a choisi d'agir avant l'inscription à l'école au moyen d'un programme de francisation préscolaire et

d'activités d'arrimage entre la garderie et l'école primaire. D'autres activités viennent soutenir cette francisation, par exemple des camps thématiques en français d'une durée d'une à deux semaines.

Les Territoires du Nord-Ouest ont décidé d'augmenter le nombre d'enseignants de la Commission scolaire francophone de façon à ce que les élèves puissent étudier en français de la maternelle à la 10^e année sans jamais combiner plus de deux niveaux scolaires dans une même classe.

Au Nunavut, un programme de francisation préscolaire et d'activités d'arrimage entre la garderie et l'école primaire a été mis sur pied.

Qualité des programmes et enrichissement culturel du milieu scolaire

À cet égard, le financement de Patrimoine canadien a permis d'améliorer ou d'ajouter des programmes, de rapprocher l'école de la communauté, de tirer parti des technologies de l'information et des communications et d'améliorer l'évaluation des compétences des élèves pour permettre un meilleur classement. On espère ainsi retenir un plus grand nombre d'élèves dans le système scolaire francophone.

En Ontario, le gouvernement provincial s'est doté d'une politique d'aménagement linguistique (l'organisation et la réglementation de la langue sur un territoire afin de répondre aux différents besoins linguistiques d'une population et de valoriser cette ressource qu'est la langue). Elle s'articule autour de cinq axes d'intervention :

- l'apprentissage;
- la construction identitaire;
- le leadership participatif;
- l'engagement parental et communautaire;
- la vitalité institutionnelle.

Patrimoine canadien soutient la mise en œuvre de cette politique. Le financement accordé aura permis aux conseils scolaires d'élaborer leurs propres politiques et plans, de mettre en place des programmes et des services d'appui linguistique et culturel, de mieux faire connaître le système scolaire francophone et de mieux accueillir et intégrer les nouveaux arrivants et ayants droit. Ces activités, et d'autres, favorisent la participation accrue des parents aux activités scolaires. Il se crée ainsi des réseaux parentaux qui viennent soutenir et consolider les stratégies et travaux découlant de la politique provinciale.

Le Nouveau-Brunswick a élaboré et commencé à mettre en œuvre le concept de « L'école au cœur de la communauté », qui vise la réussite scolaire et identitaire des élèves et le développement de liens entre l'école et la communauté. Cinq écoles ont été choisies pour piloter le concept. On espère attirer les ayants droit inscrits dans les écoles anglaises et retenir les élèves dans le système scolaire francophone en enrichissant les programmes offerts dans les écoles pilotes. Le projet prévoit offrir davantage d'activités d'apprentissage aux enfants d'âge préscolaire, améliorer les activités destinées aux jeunes après la classe et favoriser l'apprentissage continu des adultes.

En Colombie-Britannique, des installations communautaires ont été greffées à l'école André-Piolat, à Vancouver-Nord. La province a notamment ajouté un espace réservé aux enfants d'âge préscolaire et un autre pour les arts de la scène, agrandi le gymnase et la bibliothèque et ajouté un lieu de rencontre communautaire. La communauté franco-colombienne de ce secteur a donc désormais accès à un plus large éventail de services communautaires en français et à un espace de rassemblement communautaire. On espère aussi que ces nouvelles installations attireront de nouveaux élèves et encourageront les élèves actuels à y demeurer.

En Saskatchewan, le gouvernement provincial a créé de nouveaux programmes pour l'école secondaire. Cinq nouveaux cours seront offerts à distance à l'aide de divers moyens techniques, ce qui permettra à la population éloignée d'accéder à un enseignement élargi en français. On a aussi ajouté un programme d'arts appliqués et prévu la formation du personnel enseignant à cet effet.

En Ontario, le gouvernement provincial s'est doté d'une politique d'aménagement linguistique.

Certains investissements de Patrimoine canadien, répertoriés sous la rubrique *Qualité des programmes et enrichissement culturel du milieu scolaire*, ont servi à appuyer des initiatives de recherche :

- La Saskatchewan a entrepris une étude sur l'identité culturelle et le taux de rétention du primaire au secondaire. Les résultats permettront de façonner de nouveaux programmes pour inciter les élèves à poursuivre leurs études en français.
- L'Alberta a entrepris une recherche sur les enjeux de l'enseignement en milieu minoritaire.



Au Manitoba, on a misé sur la technologie pour améliorer les services offerts au secondaire. Le ministère de l'Éducation manitobain a ajouté des programmes technologiques et spécialisés. Il offre également des programmes à distance dès la maternelle jusqu'à la quatrième année du secondaire. Les élèves de toutes les communautés francophones ont ainsi accès à un enseignement de qualité dans leur langue, tandis que les élèves du secondaire peuvent profiter d'une formation professionnelle et technologique particulièrement adaptée au milieu de vie minoritaire.

Au Québec, on a évalué les compétences en anglais langue d'enseignement et en français langue seconde des élèves de la minorité anglophone. La province compte ainsi cerner les niveaux d'apprentissage avec plus de précision pour améliorer le classement des élèves. Cela permettra aussi d'établir des balises et des paramètres quant à la structure des classes et de l'enseignement.

Personnel enseignant et services d'appui à l'enseignement

Les investissements de Patrimoine canadien dans ce domaine ont touché le recrutement et la formation de personnel enseignant et de spécialistes ainsi que l'intégration des nouvelles technologies aux pratiques d'enseignement.

À Terre-Neuve-et-Labrador, où les communautés francophones sont très dispersées, l'enseignement à distance est capital pour le Conseil scolaire francophone provincial. Ce dernier a embauché un coordonnateur de l'enseignement à distance, qui a notamment pu offrir un meilleur soutien par Internet aux élèves de la 7^e à la 12^e année. Il a également élargi le choix de cours pour intéresser davantage les élèves.

Au Manitoba, le soutien du Ministère a permis au gouvernement provincial d'élaborer des stratégies de recrutement et de promotion des carrières dans l'enseignement du français en milieu minoritaire. On a aussi créé un programme de perfectionnement à l'intention du personnel enseignant du système scolaire francophone pour les inciter à demeurer en poste. Les cours offerts ont notamment touché les sciences, la musique et l'intégration des élèves à risque.

Au Nunavut, certains élèves ont des besoins particuliers et doivent recevoir un appui supplémentaire pour poursuivre leur scolarité avec leurs pairs. Le financement de Patrimoine

canadien a permis d'acquérir de nouvelles ressources pour aider l'intervenant en poste à mi-temps. Celles-ci lui faciliteront le repérage et l'accompagnement des élèves en difficulté. Le gouvernement territorial compte en outre ajouter l'équivalent d'un poste à temps plein pour accompagner ces élèves.

Amélioration de l'accès à des études postsecondaires

Patrimoine canadien a soutenu la création de nouveaux programmes, de nouvelles mesures de transition du secondaire au postsecondaire, l'enseignement à distance et la mise en place de nouvelles infrastructures institutionnelles.

La Nouvelle-Écosse et son Université Sainte-Anne ont été particulièrement actives à ce chapitre. Tout d'abord, l'Université a inauguré son campus d'Halifax à l'automne. Elle a ensuite élaboré un nouveau programme de soins ambulanciers, niveau avancé, et d'autres programmes spécialisés de métiers. On a aussi créé un centre de recherche et de formation en aquaculture et pêcheries et modernisé le réseau informatique utilisé pour la formation à distance ainsi que deux laboratoires de sciences. Du côté de l'appui aux étudiants, l'Université a mis en place une nouvelle structure d'accueil des étudiants, avec perfectionnement linguistique au besoin, et assuré la présence continue d'un facilitateur. Diverses activités de promotion ont permis de mieux faire connaître l'université française chez les clientèles cibles.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial s'est employé à restructurer le réseau francophone du Collège

20 ans de soutien à l'enseignement postsecondaire

Patrimoine canadien a commencé à appuyer les institutions postsecondaires de façon soutenue à la fin des années 1980. Il a contribué, par exemple, à la création du Collège de l'Acadie, en Nouvelle-Écosse, et de l'Institut de formation linguistique de l'Université de Regina, en Saskatchewan. Les plus récentes institutions ont vu le jour en 2004. Il s'agit du Centre de formation collégiale et universitaire à distance (campus d'Halifax) de l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse, du Bureau des affaires francophones de l'Université Simon Fraser et de l'Institut français de l'Université de Regina.

Pendant cet intervalle, d'autres provinces ont créé des institutions d'enseignement supérieur dans la langue de la minorité. La contribution de Patrimoine canadien s'élève à près de 200 millions de dollars sur une période de 20 ans, sans compter la contrepartie provinciale qui fait plus que doubler ce chiffre.

**À Terre-Neuve-et-Labrador,
l'enseignement à distance est
capital pour le Conseil scolaire
francophone provincial.**

communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB). Il a notamment réorganisé la gestion des activités pédagogiques et administratives, révisé les cours actuellement offerts de façon à les faire reconnaître par les universités francophones et amélioré les outils technologiques pour l'enseignement à distance. Il a également investi dans le soutien offert aux étudiants, notamment en embauchant des animateurs de vie étudiante, en améliorant la coordination des services offerts aux étudiants ayant des besoins spéciaux et en offrant un appui linguistique aux étudiants et au personnel enseignant. Le gouvernement provincial a également mis en œuvre une stratégie de marketing pour mieux faire connaître les campus francophones du CCNB.

En Alberta, le gouvernement provincial s'est employé à promouvoir la Faculté Saint-Jean et ses programmes au moyen de journées « portes ouvertes » pour les élèves de 6^e et de 9^e année, de publicité dans les journaux, d'une vidéo et d'un nouveau site Web. La Faculté Saint-Jean a également acheté du matériel de laboratoire, ajouté trois cours à distance accessibles par le Web et mis en commun certains programmes avec d'autres institutions. Par ailleurs, le Collège régional de Grande Prairie et le campus Augustana de l'Université de l'Alberta ont modernisé leurs laboratoires de langues en se dotant d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs.

Les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Québec ont confié à la Faculté Saint-Jean, de l'Alberta, le mandat d'élaborer une campagne de promotion visant leurs élèves de niveau secondaire et postsecondaire. L'objectif est de les sensibiliser aux

possibilités de carrière dans les écoles françaises afin de réduire la pénurie d'enseignants, en particulier au niveau secondaire pour les mathématiques.

À l'échelle nationale, le Québec a facilité la réalisation d'un projet de promotion et d'amélioration de la formation professionnelle et technique dans les communautés francophones du reste du pays. La contribution financière de Patrimoine canadien et du gouvernement du Québec a permis au Réseau des cégeps et collèges francophones du Canada de préparer le démarrage de quelques programmes et d'élaborer les critères de sélection. L'organisme a aussi fait le démarchage en vue de former un comité consultatif et répondu aux demandes des cégeps et collèges intéressés. Il a enfin tracé les grandes lignes d'un protocole d'entente pour la gestion du projet.

En Nouvelle-Écosse, diverses activités de promotion ont permis de mieux faire connaître l'université française chez les clientèles cibles.

APPUI COMPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE LINGUISTIQUE

Au cours de l'exercice 2004-2005, les programmes de bourses d'été de langue et de bourses d'été pour francophones hors Québec de même que le programme des moniteurs de langues officielles (à temps partiel et à temps plein) ont rajeuni leur image et se sont adaptés au contexte actuel.

- **Explore** est essentiellement le programme de bourses d'été de langue seconde. Il invite les jeunes Canadiens et Canadiennes à apprendre leur langue seconde dans une région du Canada autre que celle qu'ils habitent.
- **Destination Clic**, programme d'enrichissement du français, s'adresse spécifiquement aux francophones de l'extérieur du Québec. Les cours sont offerts dans quatre établissements et sont thématiques. On invite maintenant les jeunes à s'initier en français à la radio, au théâtre ou à d'autres activités.
- **Accent**, programme de moniteurs de langues à temps partiel, offre un emploi à temps partiel permettant d'acquérir de l'expérience en classe tout en poursuivant ses études.
- **Odyssée**, programme de moniteurs de langues à temps plein, offre une expérience de vie d'une durée de neuf mois. Il invite les jeunes à découvrir une région du Canada





autre que celle de leur domicile tout en acquérant de l'expérience en classe à temps plein.

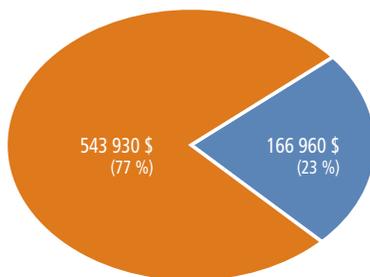
Voici quelques données préliminaires de l'été 2004 à l'appui des objectifs d'éducation dans la langue de la minorité :

- Destination Clic – 156 jeunes francophones ont enrichi leur français.
- Accent – 130 jeunes francophones ont travaillé à temps partiel dans des écoles de la minorité.
- Odyssée – 95 jeunes ont travaillé à temps plein dans des écoles de la minorité.

En outre, au cours des deux dernières années, ces programmes ont été bonifiés grâce aux ressources du Plan d'action. Voici la répartition de cette augmentation pour les objectifs visés ici :

APPUI COMPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE LINGUISTIQUE

Dépenses du Plan d'action de 2003 à 2005
Langue de la minorité : 710 890 \$



- Odyssée et Accent
- Destination Clic

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR NON GOUVERNEMENTAL

L'exercice 2004-2005 a vu se conclure un exercice d'évaluation des besoins des conseils scolaires francophones du Canada. Il s'agissait en fait de la première phase d'une stratégie visant à définir des axes d'intervention pour compléter le système d'éducation en français langue première au Canada. Le financement de Patrimoine canadien a facilité la consultation des 30 conseils scolaires francophones en milieu minoritaire pour cerner les besoins prioritaires et orienter l'établissement d'un plan d'action global faisant appel à la participation du

gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux ou territoriaux et des organismes nationaux œuvrant en éducation, notamment la Commission nationale des parents francophones, la Fédération canadienne des enseignants et enseignantes et l'Association canadienne d'éducation de langue française.

À la suite de la publication des résultats, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones a entrepris d'organiser pour mai 2005 un *Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation dans la mise en œuvre de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*. Près de 200 personnes étaient attendues à Ottawa pour valider les conclusions de la consultation, discuter, réfléchir et élaborer un plan d'action. On espérait ainsi non seulement favoriser l'établissement de partenariats, mais aussi conscientiser tous les intervenants en éducation et les gouvernements sur la démarche menant à un système d'éducation en français langue première au Canada à la fois solide et complet.

En parallèle, la Fédération canadienne des enseignants et enseignantes a mené une étude pour documenter la spécificité de l'enseignement en milieu minoritaire et la problématique de recrutement du personnel enseignant et l'a présentée lors du *Sommet des intervenants et intervenantes*. Cette vaste enquête menée auprès des enseignants du primaire et du secondaire a fourni les données nécessaires pour élaborer un plan d'action en vue de remédier à la situation. On espère ainsi augmenter la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles françaises, recruter et conserver du personnel enseignant compétent et, enfin, favoriser les partenariats qui amélioreront le système scolaire francophone.

L'Association des universités de la francophonie canadienne a, pour sa part, créé le Fonds de développement du réseau. Il soutient les projets de collaboration et les partenariats qui auront un effet durable et structurant sur le réseau universitaire de la francophonie canadienne. On espère ainsi augmenter le travail en collaboration, multiplier les projets novateurs et les effets sur le système d'éducation francophone et rehausser l'expertise du réseau universitaire.

La Fédération canadienne des enseignants et enseignantes a mené une étude pour documenter la spécificité de l'enseignement en milieu minoritaire et la problématique de recrutement du personnel enseignant.



Mise en valeur des langues officielles

En 2004-2005, Patrimoine canadien a investi 86 millions de dollars pour amener la population canadienne à prendre conscience des bénéfices de la dualité linguistique et encourager les jeunes à apprendre et à perfectionner leur seconde langue officielle.



Promotion de la dualité linguistique

Le volet *Promotion de la dualité linguistique* du programme Mise en valeur des langues officielles a pour but d'assurer qu'une proportion accrue de Canadiens et de Canadiennes ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique, acceptent les droits des minorités de langue officielle et sont favorables à leur développement. Il vise également à sensibiliser les ministères et organismes fédéraux à leurs responsabilités en matière de dualité linguistique pour accroître leurs interventions dans ce domaine.

En 2004-2005, le Ministère a consacré 4,5 millions de dollars à ce volet de programme.

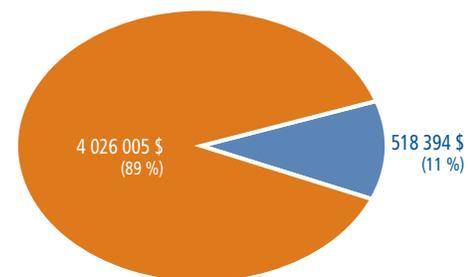
APPRÉCIATION ET RAPPROCHEMENT

L'organisme national *Canadian Parents for French* et les *Rendez-vous de la francophonie* sont devenus de véritables symboles de l'appréciation et du rapprochement entre francophones et anglophones au Canada.

En 2004-2005, Patrimoine canadien a renouvelé le financement de *Canadian Parents for French*, qui a ouvert des bureaux au Québec et aux Territoires

PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

Montant total octroyé : 4 544 399 \$



- Appréciation et rapprochement
- Capacité bilingue



du Nord-Ouest. L'organisme est présent pratiquement partout au Canada. Il s'efforce de promouvoir les avantages du bilinguisme auprès des jeunes et d'améliorer l'accès aux programmes de français langue seconde à tous les paliers des systèmes d'éducation. L'un des grands défis consiste à trouver des occasions pour les jeunes d'utiliser leur langue seconde en dehors du contexte scolaire.

Quant aux *Rendez-vous de la francophonie*, leur organisation relève désormais de la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures. En 2004-2005, les activités organisées partout au pays à l'occasion des *Rendez-vous* ont mis en lumière une francophonie moderne et vibrante qui constitue un atout pour le développement de la société canadienne. Elles suscitent la fierté des francophones et un intérêt grandissant parmi les anglophones et les francophiles. Cette célébration annuelle est la pierre angulaire d'une notoriété accrue pour la francophonie canadienne et d'une plus grande appréciation de la culture francophone.

D'autres activités novatrices viennent également promouvoir l'appréciation et le rapprochement des cultures francophone et anglophone.

La Fondation Les Forges a organisé pour les jeunes du secondaire un concours de poésie dans la langue seconde. Ce concours, de portée nationale, a permis aux jeunes d'explorer leurs capacités de création dans l'autre langue et, donc, d'utiliser cette langue seconde dans un contexte tout autre que l'apprentissage à l'école. Lancé en février 2005 et organisé parallèlement à Expo 2005, qui se tenait au Japon du 25 mars au 25 septembre 2005, le concours avait adopté le thème du Pavillon du Canada : la sagesse de la diversité.

Le Centre Terry Fox de la jeunesse canadienne organise annuellement une série de Rencontres du Canada. Il s'agit de stages d'une semaine auxquels sont conviés des jeunes de 14 à 17 ans des quatre coins du pays pour apprendre et découvrir les uns à travers les autres. En 2004-2005, Patrimoine canadien a financé l'ajout d'ateliers sur la dualité linguistique. Pendant 90 minutes, ces jeunes discutaient des avantages et de la valeur de la maîtrise des deux langues officielles, des liens que l'on peut faire entre le bilinguisme et les secteurs de la santé, des arts et des communications, et des moyens pour le gouvernement du Canada d'atteindre ses objectifs de bilinguisme.



De gauche à droite : Paul Castonguay (président, CPF-QC), Max Cooke (directeur exécutif, CPF-QC), Michel Ruest (PCH), Mary Vâné (directrice exécutive, CPF-T.N.-O.) et Randy Patrick (président, CPF-T.N.-O.)

Les activités organisées partout au pays à l'occasion des *Rendez-vous* mettent en lumière une francophonie moderne et vibrante qui constitue un atout pour le développement de la société canadienne.

Des faits et des chiffres...

... sur les attitudes et perceptions

76 % des jeunes Canadiens de la majorité croient que les deux langues officielles donnent un avantage économique au Canada.

55 % des Canadiens de la majorité et 92 % de ceux de la minorité sont d'avis que les deux langues officielles sont un élément important de l'identité canadienne.

66 % des Canadiens de la majorité et 88 % de ceux de la minorité croient que le fait de parler les deux langues officielles améliore les possibilités d'emploi et d'affaires.

67 % des Canadiens de la majorité et 87 % de ceux de la minorité estiment que les services de tous les paliers de gouvernement devraient être offerts dans les deux langues d'un bout à l'autre du pays.

Données tirées du Sondage sur les attitudes et les perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles 2002.

CAPACITÉ BILINGUE

Plusieurs projets pilotes ont été menés durant l'exercice 2004-2005. On a voulu explorer divers modèles de collaboration en matière de services bilingues dans les secteurs bénévole et privé.

Un des projets pilotes présentement en cours vise à fournir une aide financière et les conseils d'un expert pour appuyer les réseaux locaux de l'Initiative canadienne sur le bénévolat, afin qu'ils accroissent leur offre de services dans les deux langues officielles. Le projet vise également à encourager la participation des membres des communautés minoritaires de langue officielle à l'Initiative. Le

travail amorcé auprès des réseaux, qui regroupent des centaines d'organismes bénévoles dans l'ensemble des provinces et territoires, permettra de répertorier divers modèles de prestation de services. Il mettra en lumière aussi bien les défis auxquels font face ces organismes que leurs succès.

Au Nouveau-Brunswick, *Enterprise Saint John*, le *Saint John Board of Trade* et l'Association régionale de la communauté francophone de Saint-Jean se sont réunis sous la bannière *Avantage Saint John Advantage*. Il s'agit de promouvoir les avantages du bilinguisme tant pour le développement économique que pour le développement de l'emploi. La phase finale du projet prévoit la documentation d'une étude de cas afin de transférer ce modèle de collaboration réussi dans d'autres régions.

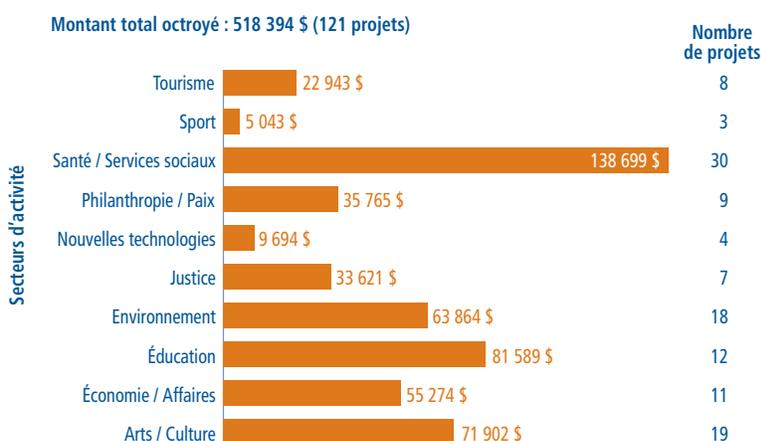
En Ontario, la Chambre économique de l'Ontario soutient la création de regroupements de gens d'affaires franco-ontariens depuis plusieurs années. Il semble toutefois qu'après un certain temps, ces gens d'affaires choisissent de rejoindre les rangs des chambres de commerce de la majorité anglophone, afin de ne pas restreindre leurs activités de réseautage au marché francophone. La Chambre a donc entrepris, avec l'aide de Patrimoine canadien, de créer

Vers une organisation bilingue : un guide pratique sur la prestation de services dans les deux langues officielles

<http://www.pch.gc.ca/guide>

Bientôt sur le site : les pratiques exemplaires des organismes

CAPACITÉ BILINGUE 2004-2005



En 2004-2005, Patrimoine canadien a permis à 121 organismes de divers domaines d'offrir des services dans les deux langues officielles. Pour la majorité, il s'agit de services d'interprétation et de traduction.

**La phase finale du projet
Avantage Saint John Advantage
prévoit la documentation d'une
étude de cas afin de transférer ce
modèle de collaboration réussi
dans d'autres régions.**

un guide pratique à l'intention des chambres de commerce et autres regroupements semblables de la majorité anglophone souhaitant intégrer la deuxième langue officielle du Canada à leurs services. Le guide sera éventuellement disponible sur Internet.

Apprentissage de la langue seconde

Le volet *Apprentissage de la langue seconde* du programme Mise en valeur des langues officielles a pour but d'assurer qu'une proportion accrue de Canadiens et de Canadiennes ont une connaissance pratique des deux langues officielles.

En 2004-2005, le Ministère a consacré 81,3 millions de dollars à ce volet de programme.

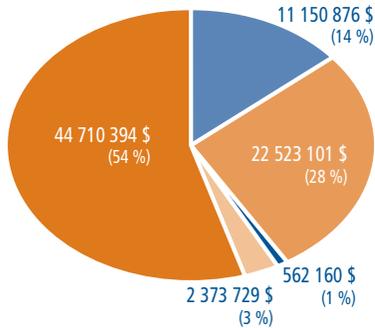
COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE

Comme indiqué dans la section *Éducation dans la langue de la minorité* (p. 10), l'exercice 2004-2005 marque l'établissement d'un cadre général fixant les balises du prochain cycle



APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE

Montant total octroyé : 81 320 260 \$



- Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement du français ou de l'anglais langue seconde
- Appui à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles
- Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique
- Collaboration avec le secteur non gouvernemental
- Jeunesse Canada au travail

Des faits et des chiffres...

... sur les attitudes et perceptions

49 % des Canadiens de la majorité et 67 % des Canadiens de la minorité sont d'avis que l'enseignement reçu au primaire/secondaire a été une excellente occasion d'apprendre la seconde langue officielle. (Sondage PCH 2002)

En 2004, 74 % des jeunes Canadiens de la majorité étaient d'avis que tous les diplômés du secondaire devraient être bilingues comparativement à 68 % en 2002. (Ipsos Reid 2002 et 2004)

83 % des Canadiens sont d'avis qu'il est important que les enfants apprennent une langue seconde. (Sondage CRIC sur les langues officielles 2003)

... sur les inscriptions aux programmes de langue seconde

51 % de la population scolaire totale des systèmes de la majorité est inscrite dans les programmes de langue seconde au primaire et au secondaire. Ce chiffre monte à 53 % si l'on tient compte des programmes de langue seconde dans les systèmes de la minorité.

Données tirées de divers sondages sur les attitudes et les perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles et du Recensement 2001.

de collaboration, de 2005 à 2009. Ce cadre résulte de négociations entre le Ministère et les gouvernements des provinces et des territoires par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC].

L'exercice 2004-2005, considéré comme transitoire, a fait l'objet de mesures provisoires à l'appui du maintien et de l'amélioration des programmes de langue seconde (45 millions de dollars), outre l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action (11 millions de dollars).

Investissements du Plan d'action

Depuis l'adoption du Plan d'action, en mars 2003, le Ministère a versé aux gouvernements provinciaux et territoriaux près de 12 millions de dollars pour la mise en place d'initiatives ciblées en matière d'apprentissage de la langue seconde dans les domaines décrits ci-dessous.

Amélioration des programmes de base en langue seconde

Les activités dans ce domaine touchent principalement l'enrichissement des programmes existants, l'amélioration des capacités pédagogiques et la modernisation des méthodes d'enseignement.

Au Nouveau-Brunswick, par exemple, un instrument d'évaluation des compétences orales dans la langue seconde pour les élèves de 12^e année a été élaboré. À l'heure actuelle, l'enseignement du français langue seconde est obligatoire de la 4^e à la 10^e année, et la province évalue les compétences des élèves à la fin de ce cycle. Cependant, le Nouveau-Brunswick s'est donné comme objectif de faire passer à 70 % d'ici 2013 la proportion des finissants capables de s'exprimer verbalement dans leur seconde langue officielle. Le nouvel instrument permettra de mesurer ces résultats pour les prochaines années.

Au Québec, le gouvernement provincial s'affaire à réorganiser l'enseignement de l'anglais langue seconde pour le rendre obligatoire dès la 1^{re} année du primaire, et ce, à compter de l'année scolaire 2006-2007. Le financement de Patrimoine canadien contribue à l'élaboration des programmes et des outils pédagogiques ainsi rendus nécessaires.

En Colombie-Britannique, un projet pilote d'appui à l'apprentissage du français langue seconde par vidéoconférence a été lancé. Grâce à l'établissement d'un lien entre une école secondaire de Burnaby offrant l'immersion française et le Centre national des arts à Ottawa, les enseignants pourront enrichir leur programme au moyen de discussions ou de théâtre en direct et interactif avec des célébrités canadiennes

Sous la rubrique *Amélioration des programmes de base en langue seconde*, Patrimoine canadien a appuyé certaines initiatives de recherche visant à créer des instruments de mesure :

- Le gouvernement de l'Alberta a soutenu l'élaboration d'un outil d'évaluation des compétences en langue française. Cet instrument servira, d'une part, à évaluer le personnel enseignant afin de lui offrir le perfectionnement professionnel adéquat. Il servira également à évaluer les élèves de la 6^e, de la 9^e et de la 12^e année au plan des aptitudes de compréhension auditive, de compréhension de texte et de communication orale et écrite.

En Colombie-Britannique, un projet pilote d'appui à l'apprentissage du français langue seconde par vidéoconférence a été lancé.

françaises. Les élèves, eux, profiteront d'un enrichissement non seulement linguistique mais culturel.

L'Alberta exploite les nouvelles technologies pour rehausser la qualité des ressources pédagogiques et moderniser l'enseignement de la langue seconde. Dans le cadre d'un projet interrégional, la province a créé des documents multimédias accessibles en ligne pour soutenir l'enseignement.

Relance des programmes d'immersion

L'objectif consiste ici à augmenter le nombre d'élèves inscrits aux programmes d'immersion et leur faire vivre des expériences de communication authentique en français.

L'Île-du-Prince-Édouard a organisé diverses activités de promotion pour encourager les élèves à choisir le programme d'immersion tardive ou à poursuivre leurs études secondaires et postsecondaires en français. Citons notamment un camp d'été pour les jeunes de 15 à 19 ans, des sessions de fin de semaine destinées aux élèves des programmes d'immersion de niveau intermédiaire et la production d'une vidéo promotionnelle.

Au Manitoba, on s'adresse aux directeurs d'écoles d'immersion française. Le financement de Patrimoine canadien a en effet permis au ministère manitobain de l'Éducation d'organiser une

conférence sur les nouvelles approches d'apprentissage de la langue seconde. Le personnel de direction des écoles d'immersion a ainsi pu se documenter sur de nouvelles approches et discuter des possibilités d'application dans son milieu. L'activité aura également permis un rapprochement entre ces professionnels souvent isolés.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des Territoires du Nord-Ouest poursuit ses programmes d'immersion en plus d'en faire la promotion au moyen de campagnes de recrutement, de trousseaux et de séances d'information. Les activités varient en fonction du cycle scolaire, de façon à répondre adéquatement aux besoins qui évoluent avec l'âge. Ainsi, à l'élémentaire, on préconise les programmes d'intervention précoce et de littératie. Au premier cycle du secondaire, les classes plus petites permettent plus d'interaction orale. Au deuxième cycle du secondaire, l'accent est plutôt mis sur des activités qui développent le sens du leadership.

Le Nunavut cherche à définir l'intérêt de la communauté pour un programme d'immersion à l'extérieur d'Iqaluit. Collecte d'information auprès des parents, cueillette de données sur les différents scénarios possibles, recherche de locaux, élaboration d'un plan pluriannuel et recherche de ressources et de personnel sont parmi les activités mises de l'avant pour l'instant.

Sous la rubrique *Relance des programmes d'immersion*, Patrimoine canadien a appuyé certaines initiatives de recherche, par exemple :

- L'Alberta a piloté un projet interprovincial pour l'Ouest canadien. La Faculté Saint-Jean a organisé un mini-congrès réunissant avec elle l'Institut français de l'Université de Regina, l'Université Simon Fraser et ÉducaCentre afin d'examiner des projets de recherche conjointe en matière d'enseignement immersif. Ces activités feront ressortir les pratiques exemplaires et fourniront des pistes de réflexion supplémentaires dans le domaine de l'immersion française.



Des faits et des chiffres...

... sur l'efficacité des programmes d'immersion

Les élèves inscrits à un programme d'immersion française ont de meilleures chances d'obtenir de bons résultats en lecture à l'examen du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Le PISA résulte d'un effort commun des pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) qui évalue périodiquement, par un examen international commun, les résultats des jeunes de 15 ans et plus en lecture, en mathématiques et en sciences.

Tendances sociales canadiennes, numéro 74, automne 2004, Statistique Canada

Recrutement et formation des enseignants

Les investissements de Patrimoine canadien dans ce domaine ont soutenu le recrutement de candidats à l'enseignement, l'encouragement à poursuivre des études en éducation dans la langue seconde, le rehaussement des compétences linguistiques des enseignants et l'exploitation des nouvelles technologies.

L'Île-du-Prince-Édouard étendra un programme existant d'intervention préventive en lecture et écriture à tous les élèves de première année à compter de septembre 2005. Cette intervention réduira le nombre d'élèves éprouvant des difficultés en lecture et écriture de la langue seconde. Les élèves que l'on estime à risque d'éprouver de telles difficultés sont pris en charge par un enseignant, qui leur offre un soutien régulier pour les aider à progresser avec le reste de la classe. Ce programme exige le soutien actif du personnel enseignant. Le Centre Reading Recovery a assuré à cette fin la formation intensive d'un enseignant-formateur.

Au Manitoba, le ministère de l'Éducation a élaboré une stratégie de recrutement pour inciter les finissants intéressés par une carrière en éducation à s'inscrire à la Faculté d'éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface. La province souhaite ainsi se doter d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés pour l'enseignement de la langue seconde. Le financement de Patrimoine canadien a également permis d'évaluer les programmes de 1^{er} et de 2^e cycle du Collège, notamment dans le but de revitaliser l'enseignement de la langue seconde.

Le gouvernement de l'Alberta pilote un projet interrégional de recrutement et de formation d'enseignants. Un premier volet prévoit la création de ressources multimédias accessibles en ligne et destinées aux enseignants et aux élèves des programmes d'immersion tardive en sciences humaines et en sciences en 7^e et 8^e année. Un second volet prévoit le rehaussement des compétences linguistiques et pédagogiques des enseignants du français langue seconde.

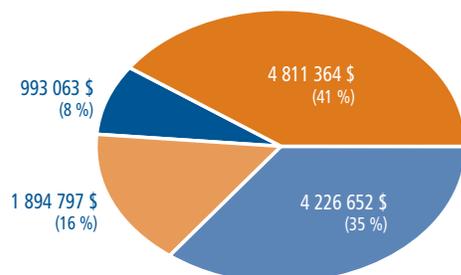
Poursuite de l'apprentissage au postsecondaire

Plusieurs provinces anglophones offrent de nouveaux programmes postsecondaires en français. D'autres ont choisi de mettre en place des incitatifs pour encourager les jeunes à poursuivre leur apprentissage de la langue seconde au-delà du secondaire.

La Nouvelle-Écosse octroie des bourses d'études aux étudiants qui choisissent de fréquenter des institutions postsecondaires francophones pendant un semestre, ou à plein temps. La province souhaite ainsi inciter les jeunes du secondaire à opter

APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE

Dépenses du Plan d'action de 2003 à 2005 : 11 925 876 \$



- Poursuite de l'apprentissage au postsecondaire
- Amélioration des programmes de langue seconde de base
- Relance des programmes d'immersion
- Recrutement et formation des enseignants

pour un baccalauréat en éducation, français langue seconde, d'une part, et les inscrits au baccalauréat à se spécialiser en enseignement de la langue seconde, d'autre part.

En Ontario, les universités bilingues ont lancé une campagne d'information auprès des étudiants fréquentant les écoles d'immersion et les écoles françaises pour les informer des programmes offerts au niveau universitaire. L'Université d'Ottawa a élaboré un programme destiné à améliorer les compétences des étudiants dans leur langue seconde. De nouveaux programmes ont aussi été lancés pour attirer les francophones et francophiles inscrits aux collèges anglais.

Le gouvernement de l'Alberta, pour sa part, instaure de nouveaux programmes d'études et améliore les ressources pédagogiques. L'Université de Calgary a notamment établi des programmes d'études françaises complétant les baccalauréats en éducation et en arts et lettres. D'autres établissements, comme l'Université Lethbridge et la Faculté Saint-Jean, se sont dotés de nouvelles ressources documentaires et de laboratoires de langue française.

Le gouvernement de l'Alberta pilote un projet interrégional de recrutement et de formation d'enseignants de la langue seconde.

APPUI COMPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE LINGUISTIQUE

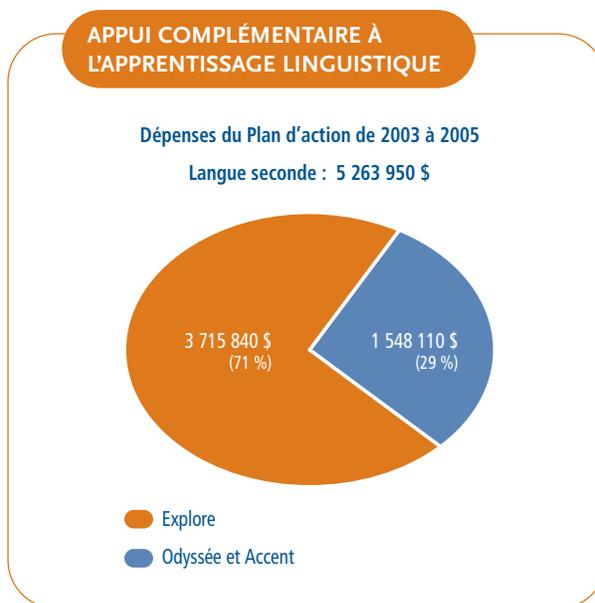
Comme l'explique la section *Éducation dans la langue de la minorité* du présent Rapport (p. 13), au cours de l'exercice 2004-2005, les programmes de bourses d'été de langue et de

Voici quelques données préliminaires de l'été 2004 à l'appui des objectifs d'apprentissage de la langue seconde :

- Explore – 4 239 anglophones ont eu l'occasion d'apprendre le français et 3 132 francophones ont bénéficié de bourses d'anglais langue seconde.
- Accent – 330 jeunes ont travaillé à temps partiel en tant que moniteurs de français langue seconde et 69 jeunes, en tant que moniteurs d'anglais langue seconde.
- Odyssée – 136 jeunes ont travaillé à temps plein en tant que moniteurs de français langue seconde et 67 jeunes l'ont fait en tant que moniteurs d'anglais langue seconde.

bourses d'été pour francophones hors Québec de même que le programme des moniteurs de langues officielles (à temps partiel et à temps plein) ont rajeuni leur image et se sont adaptés au contexte actuel.

En outre, au cours des deux dernières années, ces programmes ont bénéficié de ressources additionnelles du Plan d'action. Voici la répartition de cette augmentation pour les objectifs visés ici :



JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

Cette initiative de Patrimoine canadien s'arrime aux objectifs du programme Mise en valeur des langues officielles, car elle encourage l'apprentissage de la langue seconde.

En 2004-2005, 589 emplois ont été créés pour permettre à des jeunes d'utiliser leur deuxième langue officielle dans un contexte de travail et de mettre à l'épreuve leurs compétences de base dans cette deuxième langue.

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR NON GOUVERNEMENTAL

Plusieurs organismes appuyant l'apprentissage de la langue seconde ont reçu du financement de Patrimoine canadien pour l'exercice 2004-2005. En voici quelques exemples.

L'Association canadienne des professeurs de langues secondes (ACPLS) a conçu des ateliers de perfectionnement professionnel, du matériel didactique et des outils pédagogiques pour ses membres. Elle a également formé un comité pour étudier les possibilités d'amélioration des résultats d'étude du français langue seconde par le biais du programme de français intensif.



Ce programme, instauré à Terre-Neuve-et-Labrador entre 1998 et 2001, a été appliqué dès 2002 au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. L'étude présente l'expérience de chaque province, explorant les facteurs d'influence et les difficultés de mise en œuvre. C'est la première fois que le modèle d'enseignement intensif du français faisait l'objet d'un tel suivi.

L'organisme *Canadian Parents for French*, pour sa part, a produit un manuel de formation pour aider les enseignants du français langue seconde à mettre en place le programme d'enseignement par les pairs élaboré au dernier exercice. Ce manuel s'accompagne d'un DVD et est accessible en ligne. Le programme d'enseignement du français langue seconde par les pairs sera mis en œuvre dans 200 écoles du Canada au cours des 3 à 5 prochaines années. Personnel enseignant, parents et conseils scolaires ont participé au projet dans le but de maintenir les élèves inscrits aux programmes d'immersion française.

Avec l'appui de Patrimoine canadien, le Centre de didactique des langues secondes de l'Université du Nouveau-Brunswick a réalisé une étude pour dégager des pistes de réflexion et d'action. Le but est d'innover pour atteindre l'objectif du Plan d'action pour les langues officielles de doubler la proportion des diplômés des écoles secondaires ayant une connaissance fonctionnelle de leur deuxième langue officielle d'ici dix ans. Le Centre de didactique des langues secondes a réalisé ce projet en collaboration avec un groupe consultatif d'experts de diverses provinces. Le *Plan 2013 – Stratégies pour une approche nationale de l'enseignement d'une langue seconde* a été déposé en avril 2004 (http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/pubs/plan-2013/index_f.cfm). Il contient de nombreuses recommandations sur les grandes priorités stratégiques du Plan d'action pour l'enseignement de la langue seconde : améliorer les programmes de base de langue seconde; donner un nouvel élan à l'immersion; augmenter le nombre d'enseignants qualifiés; offrir aux diplômés bilingues l'occasion de mettre à profit leurs compétences en langue seconde; améliorer les programmes de bourses et de moniteurs; et promouvoir la recherche sur l'enseignement de la langue seconde. Ce document pourra enrichir le dialogue entre partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux au sujet de l'avenir de l'enseignement du français et de l'anglais langues secondes au Canada.



Coordination de l'engagement fédéral



Évaluation de la fonction de coordination

L'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* désigne le ministère du Patrimoine canadien comme responsable de la coordination de la mise en œuvre de l'article 41 de cette loi au sein de l'appareil fédéral.

Cette fonction a fait l'objet d'une évaluation formelle au cours de l'exercice 2004-2005. Les questions d'évaluation portaient sur la pertinence de l'article 42 de la Loi, les succès et réalisations du Ministère dans la mise en œuvre de cet article et l'efficacité des activités de coordination. La méthodologie d'évaluation reposait sur quatre éléments :

- une revue documentaire;
- des groupes de discussion;
- des consultations régionales auprès des communautés et du personnel du Ministère;
- des entrevues avec des intervenants clés.

Voici un sommaire des constats qui se dégagent du rapport final, publié sur le site Internet du Ministère à l'adresse http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval2005_f.cfm.

PERTINENCE

La pertinence de l'article 42 (fonction de coordination) de la *Loi sur les langues officielles*, et de l'article 41 dont il découle, ne fait aucun doute. Tout d'abord, le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) sont des processus continus. Ils doivent être fermement encadrés pour ne pas passer à l'arrière-plan des priorités gouvernementales et ministérielles.

Par ailleurs, même si le Plan d'action pour les langues officielles confère un rôle au Bureau du Conseil privé (BCP) et au ministre responsable des langues officielles, le rôle de Patrimoine canadien demeure tout aussi pertinent. Patrimoine canadien doit continuer de sensibiliser les gestionnaires fédéraux et de favoriser une approche concertée.

RÉALISATIONS

Les évaluateurs ont constaté que les activités de sensibilisation du Ministère ont favorisé l'ouverture des gestionnaires fédéraux au développement des CLOSM. Elles ont jeté les bases nécessaires pour que les ministères et organismes fédéraux passent à l'action.

Toutefois, l'évaluation révèle que le mandat de coordination de Patrimoine canadien fait l'objet de multiples interprétations et, par conséquent, d'attentes élevées. Le rôle du Ministère ne consiste pas à veiller à ce que l'appareil gouvernemental assume ses responsabilités à l'égard de l'article 41, mais bien à l'encourager à coordonner ses activités à cet égard. Il faudra donc



formuler clairement le mandat de Patrimoine canadien et en faire la promotion auprès des autres ministères et organismes fédéraux et communautaires.

En outre, le Ministère devrait approfondir son analyse des plans d'action et bilans de réalisations des ministères et organismes fédéraux de façon à permettre à ces derniers d'y apporter des changements pertinents et utiles.

EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS DE COORDINATION

L'évaluation fait ressortir des lacunes de communication au sein du système de coordination. Tout d'abord, à l'échelle nationale, les liens sont bien établis et efficaces entre les coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41. Par contre, des échanges réguliers entre ces coordonnateurs et les champions des langues officielles, qui agissent au sein de la haute direction des ministères et organismes fédéraux, pourraient davantage favoriser la sensibilisation et la collaboration.

Le personnel des bureaux régionaux de Patrimoine canadien est en communication constante avec les gestionnaires et coordonnateurs régionaux des autres ministères et organismes fédéraux. Toutefois, il n'existe pas de structure pour faciliter la communication de ces coordonnateurs entre eux, comme il en existe au palier national.

Enfin, l'évaluation souligne certaines lacunes en matière de communication entre le palier national et le palier régional quant au dossier interministériel, et ce, tant au sein de Patrimoine canadien que des ministères et organismes fédéraux. Le Ministère a l'intention d'intensifier les échanges dans son organisation et d'encourager les autres ministères à en faire autant.

Dix ans de concertation interministérielle

L'exercice 2004-2005 marquait le dixième anniversaire de l'adoption par le Cabinet du cadre de responsabilisation du gouvernement fédéral à l'égard de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Ce cadre désignait alors plus particulièrement 26 ministères et organismes agissant dans les secteurs du développement économique, du développement des ressources humaines et de l'expression culturelle. Il en cible aujourd'hui 34. Ces ministères et organismes doivent produire et soumettre à Patrimoine canadien des plans d'action pluriannuels et des bilans de réalisations annuels.

Ces dix ans d'efforts à l'endroit des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont changé bien des choses. De nombreux ministères et organismes collaborent

maintenant étroitement avec les communautés. Une dizaine qui ne sont pas désignés dans le cadre de responsabilisation participent même volontairement aux activités du Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41.

Il existe désormais bon nombre de comités paritaires réunissant plusieurs ministères et organismes fédéraux et les communautés pour agir dans des secteurs particuliers : développement des ressources humaines et de l'économie, immigration, santé. Les *Rendez-vous de la francophonie* font aujourd'hui figure de tradition au sein de l'appareil fédéral. Adopté en 2003, le Plan d'action pour les langues officielles, assorti de sommes totalisant plus de 750 millions de dollars, appuie le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le volume 2 du présent rapport annuel donne plus de détails sur les réalisations des ministères et organismes désignés pour la mise en œuvre de l'article 41.

Ce soutien de l'appareil fédéral a incité les communautés à agir énergiquement. Citons, par exemple, l'organisation de trois forums des gens d'affaires de la francophonie canadienne, celle du premier *Arts Summit* de la communauté anglophone du Québec, la création du réseau national Santé en français, l'organisation du concours *Lauriers de la PME*, les célébrations du 400^e anniversaire de l'Acadie et le lancement du *Dialogue des cultures* visant le rapprochement des communautés francophones et acadienne et des autres communautés culturelles du Canada.

Ce soutien de l'appareil fédéral a incité les communautés à agir énergiquement.

Sensibilisation, coordination, reddition de comptes

Les activités de sensibilisation, de coordination et de reddition de comptes en matière de langues officielles sont nombreuses et régulières.

SENSIBILISATION ET COORDINATION

L'exercice 2004-2005 a été marqué par de nombreuses démarches et présentations faisant suite à la restructuration gouvernementale de décembre 2003. En effet, plusieurs ministères ont été scindés et de nouveaux coordonnateurs ont été désignés pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO dans ces organisations.

Le Ministère a par ailleurs continué de gérer le réseau des coordonnateurs nationaux de la mise en œuvre de l'article 41 et d'organiser ses rencontres périodiques. En 2004-2005, l'une de ces rencontres a eu pour thème la recherche dans le domaine des langues officielles. Le Bureau du Conseil privé, Statistique Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et les responsables de Patrimoine canadien dans ce domaine y ont présenté les travaux en cours et les mécanismes utilisés pour les coordonner. De plus, la Direction générale des langues officielles du Bureau du Conseil privé a participé à chacune de ces rencontres pour faire le point sur les progrès de la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles.

Les deux comités de concertation mis sur pied par Patrimoine canadien ont également poursuivi leurs activités. Celui des communautés francophones et acadienne du Canada s'est penché sur l'arrimage des activités et institutions de culture et d'éducation, la consolidation des ressources communautaires et le leadership. Les questions d'urbanisation et de diversité culturelle ont aussi été abordées. Celui de la communauté anglophone du Québec s'est penché sur la jeunesse, la culture et la pauvreté, se concentrant principalement sur les problèmes criants des régions rurales.

Dans le domaine de la culture, le Ministère a assuré une communication constante avec les représentants des milieux artistique et culturel des CLOSM, poursuivi la gestion des groupes de travail et coordonné les travaux interministériels liés à l'Entente sur le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne.

Dans le domaine de la petite enfance, le Ministère a organisé une table ronde interministérielle sur le développement de la petite enfance. Plusieurs ministères fédéraux y participaient dans le but d'établir des liens entre les demandes qui leur sont faites et les ressources disponibles. Les fonctionnaires de Développement social Canada, de l'Agence de santé publique du Canada, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Secrétariat national à l'alphabétisation) et de Patrimoine canadien ont notamment souligné le caractère particulier du secteur de la petite enfance, qui relève des provinces et territoires. Tous ont convenu de l'importance d'adopter une stratégie fédérale globale et d'intégrer d'autres paliers de gouvernement à son élaboration.

Le Ministère a enfin produit deux numéros de son *Bulletin 41-42* et participé aux divers comités paritaires et comités consultatifs dont il est membre.

OUTILS DE REDDITION DE COMPTES

Le Ministère a produit en 2004-2005 un outil de mesure du rendement à l'égard de la mise en œuvre de l'article 41. Il souhaite ainsi aider les ministères et organismes fédéraux à suivre leurs propres progrès et à cerner leurs forces et leurs faiblesses. Cet outil leur sera aussi utile pour dresser leurs plans d'action et bilans de réalisations.

Ce document définit clairement trois paliers de résultats de l'action gouvernementale quant à l'article 41 :

- à court terme;
- à long terme;
- horizontalement à l'échelle du gouvernement fédéral.

Le document désigne et définit aussi les catégories d'intervention en en précisant la portée (interne ou externe) :

- sensibilisation;
- consultations;
- communications;
- coordination et liaison;
- financement et prestation de programmes;
- reddition de comptes.

À l'aide de cet outil, les ministères et organismes fédéraux pourront désormais s'autoévaluer selon trois niveaux de rendement : inexistant (améliorations requises), satisfaisant (améliorations possibles) ou exemplaire (résultats atteints).

Le Ministère a également produit un guide des pratiques exemplaires en matière de concertation interministérielle, un inventaire des initiatives et programmes fédéraux d'intérêt pour les CLOSM et des gabarits pour la préparation des plans d'action et bilans de réalisations.

Tous ces outils ont été présentés et remis aux coordonnateurs de la mise en œuvre de l'article 41, qui ont aussi profité du soutien continu du Ministère.

À l'aide de cet outil, les ministères et organismes fédéraux pourront désormais s'autoévaluer selon trois niveaux de rendement.



Concertation interministérielle en région

Plusieurs activités de concertation interministérielle régionale s'avèrent particulièrement dignes de mention pour l'exercice 2004-2005.

SE CONCERTER POUR SOUTENIR L'IMMIGRATION

Devant le défi du déficit démographique, du taux d'assimilation élevé et d'une faible capacité de rétention de la population francophone, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) a créé en 2003-2004 la Table de concertation provinciale sur l'immigration. Cette initiative s'inscrivait dans le contexte de l'élaboration d'un cadre stratégique destiné à favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire.

Les travaux de la Table se sont poursuivis en 2004-2005. Ils permettent de sensibiliser la population d'expression française à l'importance de l'immigration pour son développement. La Table profite du financement du Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien. Elle réunit plusieurs ministères provinciaux et fédéraux, dont Citoyenneté et Immigration Canada, Condition féminine Canada et le Secrétariat rural (Équipe rurale Nouveau-Brunswick), ainsi que divers organismes communautaires comme l'Association multiculturelle du Grand Moncton, le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick, Metropolis-Atlantique et le Conseil des minorités multiculturelles francophones du Nouveau-Brunswick.

UNE CONCERTATION SOUTENUE

Au cours de l'exercice 2003-2004, les conseils fédéraux des quatre provinces de l'Ouest avaient convié une centaine de représentants fédéraux, provinciaux et communautaires au *Forum 4-2-1 : 4 provinces, 2 langues officielles, 1 plan stratégique*. Cette activité s'est avérée très efficace puisque depuis, plusieurs structures de concertation ont été créées dans l'Ouest.

Le Réseau interministériel des coordonnateurs de langues officielles du Manitoba, le Réseau de la dualité linguistique de l'Alberta et le Comité des leaders des langues officielles de la Saskatchewan sont tous trois très actifs. Ils abordent les dossiers du service au public, du développement des communautés de langue officielle, de l'apprentissage et de la rétention de la langue et du leadership. En Saskatchewan, le Comité crée des groupes de travail au besoin et préconise toujours une approche tripartite (représentation fédérale, provinciale et communautaire).

UN FORUM DE SENSIBILISATION

La Commission de la fonction publique du Canada et l'Agence du revenu du Canada ont parrainé conjointement un forum sur la dualité linguistique. Intitulé *Parle-moi, l'm listening*, le forum s'est tenu à Montréal en février 2005. On y a abordé les questions de langue de travail, de participation équitable, de développement des CLOSM et de langue de service. Quelque 150 personnes ont participé au forum, francophones aussi bien qu'anglophones, hauts fonctionnaires, cadres, coordonnateurs, champions des langues officielles de divers ministères fédéraux et membres du conseil fédéral du Québec. Le bureau régional de Patrimoine canadien au Québec, qui a aidé à organiser l'activité, a tenu un kiosque de promotion des langues officielles. Ce forum de sensibilisation a conscientisé davantage les fonctionnaires fédéraux quant à la nécessité d'adapter ou d'améliorer leurs programmes et services en fonction de la réalité de la communauté anglo-québécoise.

Plusieurs structures de concertation ont été créées dans l'Ouest.



Recherche



Promotion et diffusion de la recherche

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère s'est employé à communiquer les données dont il dispose sur la situation des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et sur le statut des langues anglaise et française dans la société canadienne.

PROFILS RÉGIONAUX DES CLOSM

Au fil des ans, l'unité de recherche de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles a accumulé une importante base de données démographiques et démolinguistiques. En 2004-2005, elle a produit un CD-ROM contenant les profils régionaux des communautés.

Intitulé *Profils régionaux – Communautés de langue officielle*, le CD-ROM présente des données démographiques et thématiques à jour sous forme de cartes, de tableaux et de graphiques conviviaux. À partir de ces données quantitatives, l'utilisateur peut extrapoler diverses analyses qualitatives permettant de mieux comprendre la situation des CLOSM.

Le CD-ROM présente des données démographiques et thématiques à jour sous forme de cartes, de tableaux et de graphiques.

LES LANGUES AU CANADA – RECENSEMENT DE 2001

Le Ministère s'est associé à Statistique Canada pour publier, dans la série *Nouvelles perspectives canadiennes*, une analyse des données du dernier recensement reliées à la dualité linguistique. L'ouvrage, intitulé *Les langues au Canada – Recensement de 2001*, retrace l'évolution de la situation des langues au pays sur cinq décennies, de 1951 à 2001.

Les auteurs Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil nous y apprennent notamment que :

- Si le nombre de francophones a augmenté considérablement depuis 1951, la proportion que représentent les Canadiens de langue maternelle française a diminué. À l'extérieur du Québec, leur proportion est passée de 7 % à 4 % entre 1951 et 2001, malgré une augmentation de 258 000 de l'effectif du groupe linguistique.
- Tandis que le groupe de langue maternelle anglaise a affiché une croissance considérable à l'extérieur du Québec, le nombre et le pourcentage d'anglophones ont fortement diminué au Québec entre 1971 et 2001. Moins de un Québécois sur dix (8 %) a déclaré l'anglais comme langue maternelle à l'occasion du Recensement de 2001.
- Plusieurs facteurs ont contribué à l'évolution de la situation linguistique au Canada. Citons notamment la fécondité, la transmission de la langue maternelle des parents aux enfants et la migration internationale et interprovinciale. L'importance relative de ces facteurs a grandement changé depuis 1951, l'immigration ayant joué un rôle capital au cours de la dernière décennie.



Cet ouvrage se trouve sur le site Internet de Patrimoine canadien à l'adresse suivante :

http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/pubs/census2001/index_f.cfm.

PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE DIFFUSION LIÉ AUX LANGUES OFFICIELLES

Ce programme a été officiellement lancé au cours de l'exercice 2004-2005 et s'étalera sur trois ans. Il est doté d'un budget annuel d'un million de dollars. Les subventions de recherche sont d'un montant maximal de 50 000 \$ par année et d'une durée maximale de deux ans.

Cette initiative conjointe de Patrimoine canadien et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a pour but de promouvoir la recherche sur les politiques et les

Pour comprendre le développement et l'épanouissement des CLOSM

Les projets de recherche retenus touchent une multitude de sujets, aussi bien politiques que pratiques. À titre d'exemple :

- l'un des projets de recherche retenus s'interroge sur les littératies multiples en examinant l'apprentissage de l'écrit chez les enfants bilingues en milieu francophone minoritaire;
- un autre explore les pratiques d'enseignement de la forme dans les classes de français et d'anglais langue seconde du secondaire;
- un troisième se penche sur le rôle des municipalités dans l'épanouissement des communautés linguistiques minoritaires;
- un autre encore examine la mobilité, la migration et leurs effets au sein de la communauté anglophone des Cantons de l'Est, au Québec.

Ces recherches permettront aux communautés concernées aussi bien qu'aux fonctionnaires de comprendre comment se développe et s'épanouit une communauté linguistique minoritaire. Elles cerneront aussi les répercussions des gestes posés au fil des ans.

pratiques relatives aux langues officielles et de veiller à en diffuser les résultats. Quatre thèmes orientent la sélection des projets de recherche :

- l'enseignement dans la langue de la minorité;
- l'apprentissage de la langue seconde;
- la gouvernance et le développement communautaire;
- la dualité linguistique.

Sur les 50 propositions présentées, 22 ont été retenues. Les projets seront menés d'un bout à l'autre du Canada, dans 13 universités auxquelles s'associent des conseils scolaires, des collègues communautaires et de nombreuses associations communautaires.

CONFÉRENCE DE RECHERCHE SUR LES COMMUNAUTÉS ANGLOPHONES DU QUÉBEC

Une conférence de recherche multidisciplinaire a été organisée en février 2005 en collaboration avec le *Quebec Community Groups Network*. L'objectif était de faire un constat sur les recherches existantes au sujet des communautés anglophones du Québec en présence de représentants des milieux gouvernementaux, universitaires et communautaires.

La grande conclusion de cette conférence est que les liens entre les chercheurs et les organisations éventuellement intéressées par leurs recherches sont faibles. On s'est entendu pour planifier une série d'activités qui permettront de pallier cette lacune.



Gestion des programmes



Harmonisation des accords de contribution du Ministère

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère s'est doté d'un modèle type d'accord de contribution. L'unité des pratiques opérationnelles, en collaboration avec le Centre d'expertise pour les subventions et contributions, a adapté ce nouveau modèle aux Programmes d'appui aux langues officielles. Il a assuré la formation des agents de programme en conséquence.

Cette harmonisation facilite le travail des différents organismes recevant du financement de Patrimoine canadien, qui traitent maintenant de la même façon toutes les demandes acheminées au Ministère. Il leur est également plus facile de comprendre les exigences liées aux paiements et à la reddition de compte.

D'autre part, l'unité des pratiques opérationnelles publie régulièrement des documents de référence et des outils de travail. Elle les a réunis cette année dans une bibliothèque virtuelle accessible aux agents de programme du Ministère partout au pays.

Vérifications de bénéficiaires

Onze bénéficiaires des programmes d'appui aux langues officielles ont fait l'objet d'une vérification au cours de l'exercice 2004-2005.

Il ressort de cet exercice que les fonds versés aux bénéficiaires sont employés aux fins prévues et que les modalités des accords de contribution sont respectées. Quelques écarts, mineurs pour la plupart, ont été notés :

- les dates butoirs et formats de présentation des rapports exigés dans les accords de contribution n'ont pas toujours été respectés;
- il est arrivé que des dépenses aient été faites avant ou après la période visée par l'accord de contribution;
- quelques dépassements sont survenus sans que l'organisation ait reçu l'autorisation préalable exigée dans l'accord de contribution;
- les pièces justificatives originales appuyant les dépenses déclarées étaient souvent absentes.

Ces résultats orienteront les efforts d'amélioration des processus de gestion et de prise de décision. Le Ministère assure un suivi rigoureux à l'ensemble de ces vérifications.



Données financières des Programmes d'appui aux langues officielles

RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES VOLETS DE PROGRAMME, 2003-2004

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE				MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES			
VIE COMMUNAUTAIRE	Budget régulier \$	Plan d'action \$	Total \$	PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE	Budget régulier \$	Plan d'action \$	Total \$
Collaboration avec le secteur communautaire	34 894 937	2 136 498	37 031 435	Appréciation et rapprochement			
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	13 462 543	688 662	14 151 205	• Collaboration en matière de promotion	3 579 493	0	3 579 493
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	5 321 876	0	5 321 876	• Appui à l'innovation	1 110 434	0	1 110 434
Jeunesse Canada au travail	893 926	0	893 926	Total partiel	4 689 927	0	4 689 927
				Capacité bilingue			
				• Appui à l'interprétation et à la traduction	498 726	0	498 726
				• Appui à l'innovation	122 875	0	122 875
				Total partiel	621 601	0	621 601
Total — Vie communautaire	54 573 282 \$	2 825 160 \$	57 398 442 \$	Total — Promotion de la dualité linguistique	5 311 528 \$	0 \$	5 311 528 \$
ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ				APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE			
Collaboration intergouvernementale				Collaboration intergouvernementale			
• Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité	122 763 505	0	122 763 505	• Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement du français ou de l'anglais langue seconde	45 043 258	0	45 043 258
• Appui à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles	0	9 775 000	9 775 000	• Appui à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles	0	775 000	775 000
• Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	2 190 478	88 090	2 278 568	• Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	16 846 458	486 750	17 333 208
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	763 043	0	763 043	Collaboration avec le secteur non gouvernemental	411 840	0	411 840
				Jeunesse Canada au travail	2 681 780	0	2 681 780
Total — Éducation dans la langue de la minorité	125 717 026 \$	9 863 090 \$	135 580 116 \$	Total — Apprentissage de la langue seconde	64 983 336 \$	1 261 750 \$	66 245 086 \$
TOTAL — Développement des communautés de langue officielle	180 290 308 \$	12 688 250 \$	192 978 558 \$	TOTAL — Mise en valeur des langues officielles	70 294 864 \$	1 261 750 \$	71 556 614 \$

TOTAL GLOBAL

264 535 172 \$

Coût d'administration des programmes

9 994 316 \$



Données financières des Programmes d'appui aux langues officielles

RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES VOLETS DE PROGRAMME, 2004-2005

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE				MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES			
VIE COMMUNAUTAIRE	Budget régulier \$	Plan d'action \$	Total \$	PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE	Budget régulier \$	Plan d'action \$	Total \$
Collaboration avec le secteur communautaire	30 565 470	2 818 377	33 383 847	Appréciation et rapprochement			
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	11 572 718	1 766 842	13 339 560	• Collaboration en matière de promotion	3 426 505	0	3 426 505
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	3 906 677	0	3 906 677	• Appui à l'innovation	599 500	0	599 500
Jeunesse Canada au travail	1 323 833	0	1 323 833	Total partiel	4 026 005	0	4 026 005
				Capacité bilingue			
				• Appui à l'interprétation et à la traduction	468 984	0	468 984
				• Appui à l'innovation	49 410	0	49 410
				Total partiel	518 394	0	518 394
Total – Vie communautaire	47 368 698 \$	4 585 219 \$	51 953 917 \$	Total – Promotion de la dualité linguistique	4 544 399 \$	0 \$	4 544 399 \$
ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ				APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE			
Collaboration intergouvernementale				Collaboration intergouvernementale			
• Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité	116 238 066	0	116 238 066	• Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement du français ou de l'anglais langue seconde	44 710 394	0	44 710 394
• Appui à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles	0	43 204 961	43 204 961	• Appui à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles	0	11 150 876	11 150 876
• Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	1 662 819	622 800	2 285 619	• Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	17 745 901	4 777 200	22 523 101
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	790 500	0	790 500	Collaboration avec le secteur non gouvernemental	562 160	0	562 160
				Jeunesse Canada au travail	2 373 729	0	2 373 729
Total – Éducation dans la langue de la minorité	118 691 385 \$	43 827 761 \$	162 519 146 \$	Total – Apprentissage de la langue seconde	65 392 184 \$	15 928 076 \$	81 320 260 \$
TOTAL – Développement des communautés de langue officielle	166 060 083 \$	48 412 980 \$	214 473 063 \$	TOTAL – Mise en valeur des langues officielles	69 936 583 \$	15 928 076 \$	85 864 659 \$

TOTAL GLOBAL
Coût d'administration des programmes
300 337 722 \$
11 154 154 \$



Données financières des Programmes d'appui aux langues officielles RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR PROVINCE ET TERRITOIRE, 2004-2005

	DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE			MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES			TOTAL
	Vie communautaire	Éducation dans la langue de la minorité	Total partiel	Promotion de la dualité linguistique	Apprentissage de la langue seconde	Total	
Terre-Neuve-et-Labrador	1 435 509	2 895 361	4 330 870	130 000	2 111 192	2 241 192	6 572 062
Île-du-Prince-Édouard	2 428 150	1 702 350	4 130 500	110 000	621 981	731 981	4 862 481
Nouvelle-Écosse	2 724 689	5 978 794	8 703 483	141 000	3 190 946	3 331 946	12 035 429
Nouveau-Brunswick	4 617 127	18 103 170	22 720 297	141 000	5 195 317	5 336 317	28 056 614
Québec	3 933 653	50 709 372	54 643 025	132 700	4 071 607	4 204 307	58 847 332
Ontario	7 503 779	48 867 158	56 370 937	280 000	17 313 290	17 593 290	73 964 227
Manitoba	3 614 370	6 498 336	10 112 706	142 000	3 995 264	4 137 264	14 249 970
Saskatchewan	2 751 798	4 604 851	7 356 649	142 000	2 884 893	3 026 893	10 383 542
Alberta	3 342 801	4 500 110	7 842 911	180 000	6 995 148	7 175 148	15 018 059
Colombie-Britannique	2 937 880	10 468 964	13 406 844	287 105	8 877 068	9 164 173	22 571 017
Territoires du Nord-Ouest	2 182 810	2 573 000	4 755 810	52 000	795 000	847 000	5 602 810
Yukon	1 934 980	1 011 561	2 946 541	—	440 753	440 753	3 387 294
Nunavut	1 685 550	885 000	2 570 550	—	229 001	229 001	2 799 551
National (y compris projets pancanadiens et interrégionaux)	10 860 821	3 721 119	14 581 940	2 806 594	24 598 800	27 405 394	41 987 334
TOTAL	51 953 917 \$	162 519 146 \$	214 473 063 \$	4 544 399 \$	81 320 260 \$	85 864 659 \$	300 337 722 \$



Effectifs scolaires - mise à jour de 2003-2004

EFFECTIFS DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

	Effectifs	Classes
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR		
1970-1971	185	M à 12
2001-2002r	248	M à 12
2002-2003r	230	M à 12
2003-2004e	210	M à 12
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD		
1970-1971	796	M à 12
2001-2002r	670	1 à 12
2002-2003r	690	1 à 12
2003-2004e	724	1 à 12
NOUVELLE-ÉCOSSE		
1970-1971	7 388	M à 12
2001-2002r	4 025	P à 12
2002-2003r	4 057	P à 12
2003-2004e	4 151	P à 12
NOUVEAU-BRUNSWICK		
1970-1971	60 679	M à 12
2001-2002r	37 100	M à 12
2002-2003r	36 010	M à 12
2003-2004e	35 050	M à 12
QUÉBEC		
1970-1971	248 855	M à 11
2001-2002r	106 902	M à 11
2002-2003r	107 932	M à 11
2003-2004e	108 160	M à 11
ONTARIO		
1970-1971	111 455	M à 12
2001-2002r	91 928	M à 13
2002-2003r	91 286	M à 13
2003-2004e	89 367	M à 13
MANITOBA		
1970-1971	10 405	M à 12
2001-2002r	5 249	M à 12
2002-2003r	5 215	M à 12
2003-2004e	5 171	M à 12
SASKATCHEWAN		
1970-1971	765	M à 12
2001-2002r	1 025	M à 12
2002-2003r	1 026	M à 12
2003-2004e	1 060	M à 12

	Effectifs	Classes
ALBERTA		
1983-1984	1 076	M à 12
2001-2002r	3 280	M à 12
2002-2003r	3 474	M à 12
2003-2004e	3 619	M à 12
COLOMBIE-BRITANNIQUE		
1979-1980	213	M à 12
2001-2002r	2 872	M à 12
2002-2003r	2 930	M à 12
2003-2004e	3 147	M à 12
YUKON		
1984-1985	30	M à 8
2001-2002r	131	M à 12
2002-2003r	115	M à 12
2003-2004e	119	M à 12
TERRITOIRES DU NORD-OUEST		
1990-1991	63	M à 11
2001-2002r	133	M à 11
2002-2003r	129	M à 11
2003-2004e	128	M à 11
NUNAVUT		
1970-1971	n.d.	n.d.
2001-2002	n.d.	n.d.
2002-2003r	40	M à 11
2003-2004e	38	M à 11

TOTAL — CANADA		
1970-1971	440 566	n.d.
2001-2002r	253 563	n.d.
2002-2003r	253 094	n.d.
2003-2004e	250 946	n.d.
TOTAL — ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE EN SITUATION MINORITAIRE		
1970-1971	191 711	n.d.
2001-2002r	146 661	n.d.
2002-2003r	145 162	n.d.
2003-2004e	142 786	n.d.

Voir notes explicatives au bas de la page 34.

EFFECTIFS DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE DANS LES ÉCOLES DU SYSTÈME D'ÉDUCATION DE LA MAJORITÉ

	Population scolaire totale des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR					
1977-1978	156 168	67 696	43,3	95	0,1
2001-2002r	85 655	45 124	52,7	5 395	6,3
2002-2003r	83 013	43 445	52,3	5 690	6,9
2003-2004e	80 272	43 352	54,0	6 068	7,6

	Population scolaire totale des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
ALBERTA					
1977-1978	439 804	111 338	25,3	7 249	1,6
2001-2002r	544 839	114 376	21,0	27 475	5,0
2002-2003r	547 814	109 593	20,0	27 653	5,0
2003-2004e	545 802	110 459	20,2	28 197	5,2

	Population scolaire totale des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD					
1977-1978	26 996	15 954	59,1	541	2,0
2001-2002r	22 173	10 385	46,8	3 792	17,1
2002-2003r	21 925	10 546	48,1	3 972	18,1
2003-2004e	21 515	10 020	46,6	4 223	19,6
NOUVELLE-ÉCOSSE					
1977-1978	192 201	88 864	46,2	127	0,1
2001-2002r	148 320	71 733	48,4	12 308	8,3
2002-2003r	145 505	69 357	47,7	13 154	9,0
2003-2004e	143 188	67 269	47,0	13 753	9,6

	Population scolaire totale	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
NOUVEAU-BRUNSWICK					
Étudiants du système d'éducation de langue anglaise qui apprennent le français langue seconde					
1977-1978	109 128	67 450	61,8	3 179	2,9
2001-2002r	85 678	47 494	55,4	22 831	26,6
2002-2003r	84 575	46 367	54,8	22 639	26,8
2003-2004e	83 799	46 672	55,7	22 145	26,4
Étudiants du système d'éducation de langue française qui apprennent l'anglais langue seconde					
1995-1996	44 346	30 300	68,3		
2001-2002r	37 100	23 280	62,7		
2002-2003r	36 010	23 217	64,5		
2003-2004e	35 050	21 995	62,8		
QUÉBEC					
Étudiants du système d'éducation de langue française qui apprennent l'anglais langue seconde					
1977-1978	1 036 555	667 472	64,4	n.d.	n.d.
2001-2002r	896 071	651 838	72,7	n.d.	n.d.
2002-2003r	887 119	651 632	73,5	n.d.	n.d.
2003-2004e	875 606	650 170	74,3	n.d.	n.d.
Étudiants en immersion française					
1977-1978	26 228	n.d.	n.d.	26 228	n.d.
2001-2002r	43 941	n.d.	n.d.	43 941	n.d.
2002-2003r	44 431	n.d.	n.d.	44 431	n.d.
2003-2004e	44 684	n.d.	n.d.	44 684	n.d.

	Population scolaire totale des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
ONTARIO					
1977-1978	1 846 917	870 505	47,1	12 764	0,7
2001-2002r	2 059 848	882 499	42,8	148 973	7,2
2002-2003r	2 061 964	871 240	42,3	147 792	7,2
2003-2004e	2 029 779	861 228	42,4	148 511	7,3
MANITOBA					
1977-1978	213 205	83 952	39,4	1 667	0,8
2001-2002r	184 594	71 707	38,8	17 159	9,3
2002-2003r	182 693	70 809	38,8	17 174	9,4
2003-2004e	181 919	70 772	38,9	17 249	9,5
SASKATCHEWAN					
1977-1978	215 332	53 397	24,8	407	0,2
2001-2002r	181 041	75 056	41,5	8 667	4,8
2002-2003r	177 313	71 943	40,6	9 172	5,2
2003-2004e	174 730	66 545	38,1	8 288	4,7

	Population scolaire totale des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
COLOMBIE-BRITANNIQUE					
1977-1978	527 769	159 809	30,3	1 301	0,2
2001-2002r	597 991	238 203	39,8	31 136	5,2
2002-2003r	587 452	232 554	39,6	31 989	5,4
2003-2004e	580 620	224 451	38,7	33 406	5,8
YUKON					
1977-1978	5 394	2 285	42,4	n.d.	n.d.
2001-2002r	5 477	3 185	58,2	343	6,3
2002-2003r	5 495	3 091	56,3	371	6,8
2003-2004e	5 401	2 774	51,4	385	7,1
TERRITOIRES DU NORD-OUEST					
1977-1978	12 717	3 200	25,2	n.d.	n.d.
2001-2002r	9 574	2 796	29,2	608	6,4
2002-2003r	9 618	2 782	28,9	612	6,4
2003-2004e	9 590	2 420	25,2	612	6,4
NUNAVUT					
1977-1978	–	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2001-2002r	9 548	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2002-2003r	9 324	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2003-2004e	9 324	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

TOTAL — CANADA					
Étudiants en français langue seconde et étudiants en anglais langue seconde dans les systèmes de la majorité					
1977-1978	4 782 006	2 186 437	45,7	27 330	0,6
2001-2002r	4 830 819	2 214 396	45,8	278 687	5,8
2002-2003r	4 804 034	2 183 359	45,4	280 218	5,8
2003-2004e	4 741 545	2 156 132	45,5	282 837	6,0
Étudiants du système d'éducation de langue anglaise qui apprennent le français langue seconde					
2001-2002r	3 978 689	1 606 499	40,4	322 628	8,1
2002-2003r	3 961 346	1 576 158	39,8	324 649	8,2
2003-2004e	3 910 623	1 550 646	39,7	327 521	8,4
Étudiants du système d'éducation de langue française qui apprennent l'anglais langue seconde (Québec et Nouveau-Brunswick)					
1977-1978	1 089 656	667 472	61,3		
2001-2002r	933 171	675 118	72,3		
2002-2003r	923 129	674 849	73,1		
2003-2004e	910 656	672 165	73,8		

M = Maternelle

P = Primaire

r = Données révisées

e = Estimations de Statistique Canada

n.d. = Données non disponibles

Notes :

- Les données de l'enseignement dans la langue de la minorité de 1970-1971 ne comprennent pas l'Alberta, pour laquelle aucune donnée n'était disponible, ni la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, où il n'y avait pas d'école d'enseignement dans la langue de la minorité en 1970-1971. Pour ces provinces et ces territoires, la première année pour laquelle des données sont disponibles est présentée comme année de référence dans le tableau.
- Les effectifs de langue seconde présentent le nombre d'inscriptions dans les systèmes d'éducation de la majorité (français au Québec et anglais ailleurs au pays), à l'exception du Nouveau-Brunswick où les effectifs de langue seconde sont disponibles pour les systèmes d'éducation de langue française et de langue anglaise de 1995-1996 jusqu'à présent. Pour tous les effectifs de langue seconde, les inscriptions en immersion française sont comprises dans les totaux et sont présentées séparément. Les étudiants d'immersion française, dans les écoles de langue anglaise du Québec, sont également inclus dans les totaux de langue seconde.
- Le total des effectifs de langue seconde de 1977-1978 pour le Canada ne comprend pas les inscriptions au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest pour lesquels les données n'étaient pas disponibles.
- Les effectifs de langue seconde de 1977-1978 incluent le Nunavut dans les calculs des Territoires du Nord-Ouest.
- Des modifications dans la méthodologie de cueillette de données à compter de 1997-1998 peuvent influencer sur les comparaisons historiques.

Source : Centre des statistiques sur l'éducation, Statistique Canada.



Programmes d'appui aux langues officielles

RÉSULTATS VISÉS ET VOLETS DE PROGRAMME

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE	MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES
<p>Objectif : Favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement.</p>	<p>Objectif : Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.</p>
RÉSULTATS VISÉS	RÉSULTATS VISÉS
<p>À moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none">• Les membres des communautés minoritaires :<ul style="list-style-type: none">• ont un accès accru à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu;• ont un accès accru à des programmes et services offerts, dans leur langue, par les ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités;• améliorent leur capacité à vivre dans leur propre langue, à participer à la société canadienne et à assurer leur développement à long terme.• Les multiples partenaires travaillant au développement et à l'épanouissement des communautés se concertent et collaborent davantage afin de mieux cibler leurs interventions pour appuyer le développement des communautés minoritaires de langue officielle. <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none">• La pérennité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada est assurée.• La cohésion sociale au Canada est renforcée.	<p>À moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none">• Une proportion accrue de Canadiens et de Canadiennes :<ul style="list-style-type: none">• ont une connaissance pratique des deux langues officielles;• ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique;• acceptent les droits des minorités de langue officielle et favorisent leur participation à la société canadienne.• Les ministères et organismes fédéraux, sensibilisés à leurs responsabilités en matière de dualité linguistique, accroissent leurs interventions dans ce domaine.• De nombreux partenaires qui appuient le renforcement de la dualité linguistique et de la langue française se concertent et collaborent pour mieux cibler leurs interventions. <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Canada est reconnu comme pays officiellement bilingue ici et dans le monde.• L'ensemble des Canadiens et des Canadiennes reconnaissent et appuient la dualité linguistique.• La cohésion sociale au Canada est renforcée.
DEUX VOLETS DE PROGRAMME	DEUX VOLETS DE PROGRAMME
<p>Vie communautaire</p> <ul style="list-style-type: none">• Collaboration avec le secteur communautaire• Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité• Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle• Jeunesse Canada au travail <p>Éducation dans la langue de la minorité</p> <ul style="list-style-type: none">• Collaboration intergouvernementale• Collaboration avec le secteur non gouvernemental	<p>Promotion de la dualité linguistique</p> <ul style="list-style-type: none">• Appréciation et rapprochement<ul style="list-style-type: none">• Collaboration en matière de promotion• Appui à l'innovation• Capacité bilingue<ul style="list-style-type: none">• Appui à l'interprétation et à la traduction• Appui à l'innovation <p>Apprentissage de la langue seconde</p> <ul style="list-style-type: none">• Collaboration intergouvernementale• Collaboration avec le secteur non gouvernemental• Jeunesse Canada au travail
AUTRES INTERVENTIONS	
<ul style="list-style-type: none">• Coordination de l'engagement fédéral• Recherche• Gestion des programmes	